Parcs Nationaux

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION

Ardenne et Gaume

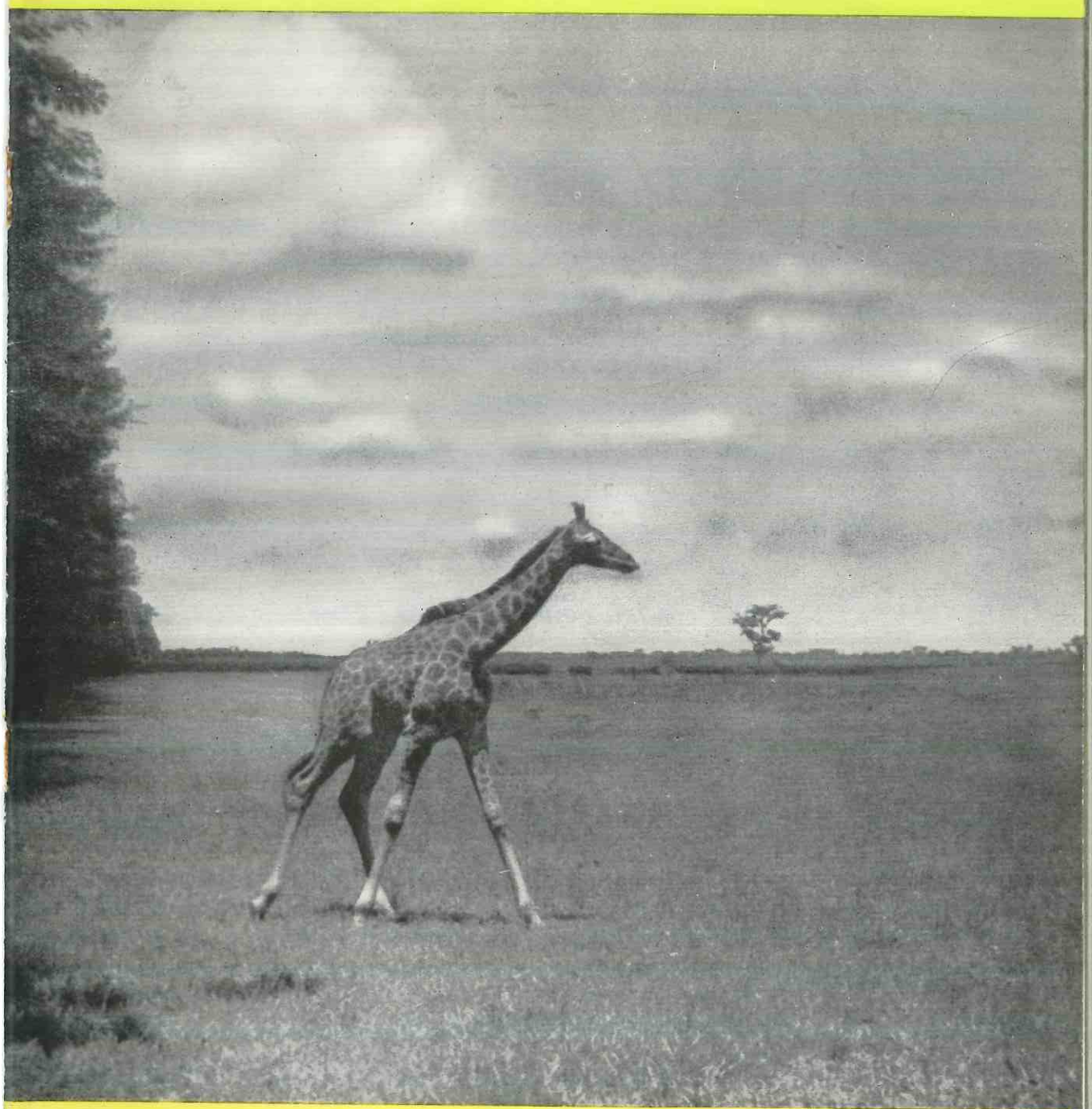

Volume 5 1950 Fascicule 4

« ARDENNE ET GAUME A. S. B. L. »

Renseignements divers.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. R. MAYNÉ, Recteur honoraire de l'Institut agronomique de l'État à Gembloux.

Vice-Président : M. F. ROUSSEAU, Conservateur aux Archives de l'État à Namur, Chargé de cours à l'Université de Liège.

Administrateurs :

MM. E. BALON, s/Inspecteur des Eaux et Forêts.
M. COSYN, Ingénieur.
H. DANDOY, Propriétaire à Furfooz.
H. DE SAEGER, Secrétaire du Comité de Direction de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge.
l'Abbé CH. DUBOIS, Professeur honoraire.
E. FOUSS, Conservateur du Musée Gaumais.
J. FRANÇOIS, Ingénieur-Architecte, Vice-Président du « Vieux Liège ».
A. FREYENS, Président des « Amis de la Fagne ».
L. HERLANT, Professeur honoraire de l'U. L. B.
G. MANIL, Professeur à l'Institut Agronomique de l'État à Gembloux.
A. NOIRFALISE, Professeur à l'Institut Agronomique de l'État à Gembloux.
PONTHIÈRE, Administr. des « Amis de la Fagne ».
W. ROBYNS, Professeur à l'Université de Louvain, Directeur du Jardin botanique de l'État.
O. TULIPPE, Professeur à l'Université de Liège.
J. VANNÉRUS, Conservateur honoraire des Archives de l'État.
N. VERLAINE, Administr. des « Amis de la Fagne ».
J. M. VRYDAGH, Professeur à l'Institut belge du Bois.
R. WALOT, Réviseur de banques.

Administrateur-Trésorier : M. M. RENARD.

Secrétaire Général : Comte Ferdinand d'URSEL.

Collège des Commissaires : MM. D. COEN, Fr. DE GROM et F. STOCK.

Délégués :

MM. J. BREUER, Conservateur aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire.
L. CHRISTOPHE, Directeur général des Beaux-Arts au Ministère de l'Instruction Publique.
Baron JULES DE MONTPELLIER d'ANNEVOIE, Délégué du Touring club de Belgique.
A. HAULOT, Commissaire général du Tourisme.
TURNER, Directeur général des Eaux et Forêts.

COMITÉ DE DIRECTION

MM. R. MAYNÉ, Président ; H. DANDOY ; Abbé Ch. DUBOIS ; L. HERLANT ; M. RENARD, Administrateur-Trésorier ; J. M. VRYDAGH ; Comte Ferdinand d'URSEL, Secrétaire-Général.

COMITÉ DE RÉDACTION

MM. R. BRENY, A. COLLART, L. HERLANT, R. MAYNÉ, A. NOIRFALISE, Comte Ferdinand d'URSEL, J. M. VRYDAGH.

BUT DE L'ASSOCIATION

L'Association sans but lucratif « *Ardenne et Gaume* » s'est donné pour tâche de sauvegarder l'intégrité de nos sites les plus beaux et les plus remarquables par la création en Ardenne, en Gaume et dans les régions limitrophes de *Parcs Nationaux* et de *Réserves Naturelles*.

L'organisation efficiente de cette protection peut être envisagée d'une part sous l'aspect esthétique, d'autre part sous l'aspect scientifique. Le premier trouve satisfaction dans la création de *Parcs Nationaux*, véritables sanctuaires de la nature, ouverts aux visiteurs mais rationnellement policés à l'effet de les préserver des intrusions déplacées de l'activité humaine. L'aspect scientifique est sauvegardé par la délimitation de territoires plus ou moins étendus, interdits au public afin qu'y soient respectées les manifestations d'une nature préservée de toute influence déformante et qui portent le nom de « *Réserves naturelles* ». Celles-ci constituent en somme des musées vivants et une richesse nationale que nous léguerons aux générations à venir.

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

Achat ou location de territoires dont la protection ou la réservation s'intègrent aux buts poursuivis par notre Association. — Publication de la revue trimestrielle « *Parcs Nationaux* ». — Organisation de visites guidées dans nos Parcs Nationaux. Conférences, réunions etc...

COTISATIONS

Membre à vie
Cotisation unique ... 5.000 fr. minimum
Membre protecteur
Cotisation annuelle ... 1.000 fr. minimum
Membre collaborateur
Cotisation annuelle ... 200 fr. minimum
Membre adhérent
Cotisation annuelle ... 100 fr. minimum
Personnel enseignant des degrés primaire et secondaire, étudiants
Cotisation annuelle ... 60 fr. minimum

Les versements doivent être effectués au C. C. P. n° 1695 93 d'*Ardenne et Gaume*, Bruxelles.

AVANTAGES

Nos membres jouissent d'importantes réductions sur le prix d'entrée de diverses grottes présentant un grand intérêt scientifique. Ces réductions sont accordées sur présentation de la carte de membre :

Grottes de Han : 40 francs (au lieu de 80 francs).
Grottes de Rochefort : 20 francs (au lieu de 40 francs).
Grottes de Remouchamps : 25 francs (au lieu de 50 francs).
Grotte « La Merveilleuse » à Dinant : 25 francs (au lieu de 30 francs).
Grottes de Comblain-au-Pont : 15 francs (au lieu de 30 francs). Réduction exceptionnelle consentie par la direction afin de marquer son appui à notre œuvre de protection de la nature.

Signalons aussi que nos membres bénéficient d'une réduction à l'entrée au FORT de Dinant : 8 francs (au lieu de 10 francs).

VISITE DE NOS PARCS NATIONAUX

FURFOOZ :
Tarif ordinaire : 25 fr. ; 15 fr. par enfant.
Pour les membres d'ARDENNE et GAUME et leur famille : 15 fr. par personne ; 10 fr. par enfant ; 30 fr. par famille.
Groupes scolaires, scouts : 10 fr. par élève non-membre ; 5 fr. par élève-membre ou fils de membre ; gratuit pour un professeur par 15 élèves.
Autres groupes : 15 fr. par adulte ; 10 fr. par enfant.
Accès par la route ou par la gare de Gendron-Celles.

POILVACHE :
Les visiteurs ont accès au Parc national soit par le sentier s'amorçant à la halte de Houx, soit par Evrehailles (accès pour autos). Visite guidée des ruines, des rochers et des points de vue (perception à l'entrée des ruines).
Tarif ordinaire : 10 fr. ; 5 fr. par enfant.
Membres d'ARDENNE et GAUME et leur famille : 6 fr. par adulte ; 3 fr. par enfant ; 12 fr. par famille.
Groupes scolaires scouts : 5 fr. par élève non-membre 3 fr. par élève-membre ou fils de membre ; Professeur gratuitement admis.
Autres groupes : 6 fr.

MUSÉE DE LA HAUTE SURE :
Tarif ordinaire : 10 fr. ; 5 fr. par enfant.
Membres d'ARDENNE et GAUME et leur famille : 6 fr. ; 3 fr. par enfant ; 12 fr. par famille.
Groupes scolaires et scouts : 4 fr. par élève non-membre ; 2 fr. par élève-membre ou fils de membre. Professeurs reçus gratuitement.
Autres groupes : 6 fr.

Réductions aux membres du Touring Club de Belgique et de l'Associatiou Touristique de Wallonie.

Parcs Nationaux

BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION

Ardenne et Gaume

A. S. B. L.

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL : COMTE FERDINAND D'URSEL, 41, RUE MARIE DE BOURGOGNE, BRUXELLES.

SOMMAIRE

Le Parc National de la Garamba et l'Étude Scientifique (G. NUYTEN) 93
Arlon, Ville Romaine (A. GEUBEL) 97
Le Musée d'Arlon (A. BERTRANG) 100
Voyages d'autrefois dans le Pays d'Arlon (J. VANNERUS) 102
Lettre de la Commission Royale des Monuments et Sites adressée à Monsieur le Ministre des Travaux Publics au sujet des Barrages à construire sur l'Ourthe 112
La Vie d'Ardenne et Gaume 114

LE PARC NATIONAL DE LA GARAMBA ET L'ÉTUDE SCIENTIFIQUE

par G. NUYTEN

Dans un article paru dans ce bulletin en 1949, nous avons traité des Parcs Nationaux du Congo Belge en général, mettant l'accent sur les buts ayant présidé à leur constitution, et sur les rôles de protection de la nature et d'étude scientifique qui sont assignés en premier lieu à l'œuvre de l'Institut.

C'est le second point qui aura notre attention aujourd'hui en le situant dans le Parc National de la Garamba. Voici d'abord une brève description de la réserve qui nous occupe.

Le Parc National de la Garamba couvre quelque 500.000 hectares dans l'Uele, où il confine dans sa partie nord à la frontière du Soudan anglo-égyptien. Sa création, le 17 mars 1938, a eu pour objet principal la protection des derniers rhinocéros blancs et des dernières girafes vivant au Congo, deux espèces déjà totalement exterminées

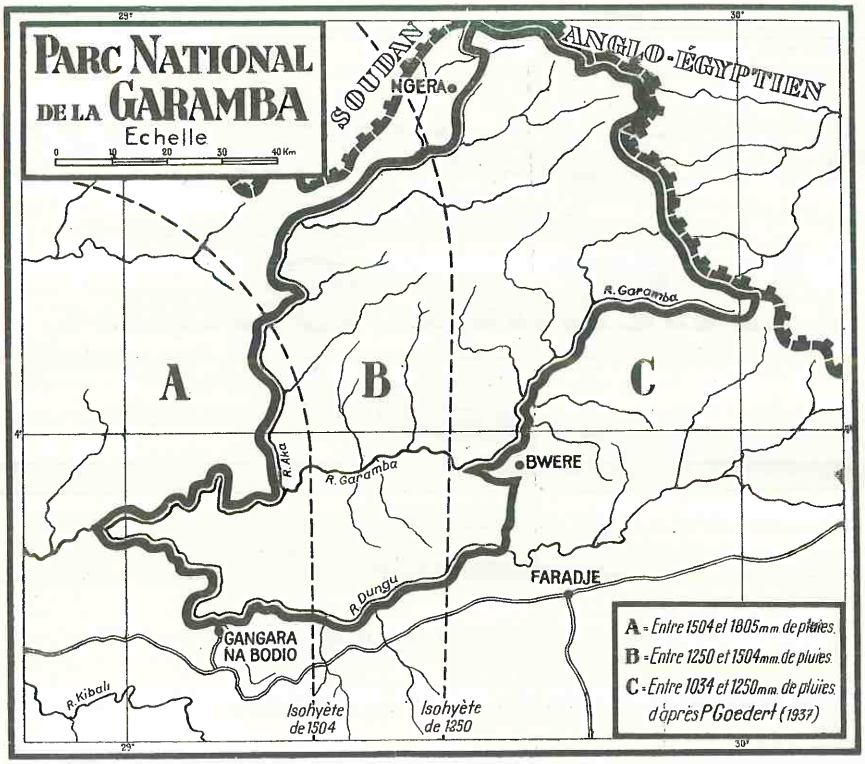

en bien des régions. Cette réserve se rattache au domaine des savanes soudanaises entrecoupées de galeries forestières et son relief est peu accusé. La hauteur des herbes y atteint facilement 2 mètres, limitant la visibilité, ce qui enlève tout intérêt spectaculaire à la région. Aussi l'Institut ne prévoit-il pas l'ouverture de cette réserve à la circulation des visiteurs. Sa situation entre deux grands territoires biogéographiques, le guinéen et le soudanien, lui confère un très grand intérêt scientifique. Des bubales, des élans, des antilopes harnachées y représentent des espèces en voie de disparition ailleurs, tandis qu'on y retrouve la faune des grands mammifères peuplant le Parc National Albert, sauf le gorille et l'hylochère. L'éléphant y est abondant.

A propos de la présence de ce dernier animal, nous voulons ouvrir une parenthèse au sujet des démarches entreprises par l'Institut pour mettre fin à une servitude qui grève cette réserve. Lors de sa création il fut admis par le législateur que le secteur situé entre les rivières Dungu et Garamba, à la limite Sud du Parc, exploité comme terrain de chasse pour les captures annuelles devant servir à la Station de Domestication des Éléphants, situé à Gangala-na-Bodio, serait inclus sous cette forme dans les limites du Parc National de la Garamba. Outre les ravages provoqués par les brûlages préliminaires aux opérations de capture, ces dernières viennent jeter le trouble dans toute cette partie de la réserve, rendant inopérantes toutes mesures qui pourraient être prises pour la préservation de sa faune et de sa flore. Nous ne parlerons pas des destructions semées parmi les hardes d'éléphants, traquées impitoyablement, décimées et anéanties pour permettre quelques captures de jeunes animaux dont la possibilité de survie en captivité est très aléatoire. C'est ainsi que d'après M. H. Hediger, Directeur du Jardin Zoologique de Bâle, qui séjourna sur les lieux à l'occasion d'une mission d'étude sur les mœurs de la grande faune qu'il effectua pour compte de l'Institut, les pertes d'éléphants s'élevèrent en 1948 à environ 90 %, compte tenu des mères tuées pendant les opérations, des animaux morts pendant leur transport ou par la suite à la Station.

Devant cette situation paradoxale qui

entraîne une destruction massive de la faune et de la flore d'une aire érigée en réserve intégrale, l'Institut a réagi à différentes reprises pour faire cesser cette anomalie. Des raisons péremptoires ont été données plaidant en faveur de l'existence du Service de Domestication des Éléphants en tant qu'institution scientifique, tout en supprimant son rôle, devenu aléatoire, de pourvoyeur de jardins zoologiques. Les tractations engagées permettent d'espérer qu'à plus ou moins brève échéance des mesures seront prises pour mettre fin à la situation actuelle.

Abordons maintenant le rôle scientifique qui est dévolu à l'institution et voyons comment il a été appliqué en ce qui concerne le Parc National de la Garamba.

Cette réserve qui est gérée par un Conservateur et un Conservateur-adjoint est parcourue dans ses différents secteurs par des équipes de gardes indigènes, surtout aux points névralgiques constitués par les zones frontières qui se prêtent au braconnage sur grande échelle. Des patrouilles sont organisées et des tournées d'inspection, conduites par les représentants européens, sillonnent régulièrement la réserve. Par suite de recoupements des observations faites dans chaque secteur, des renseignements précieux sont fournis sur le dénombrement des espèces de la grande faune, sur leur habitat, leurs mœurs, les époques de rut, de mise-bas, etc. Ces renseignements sont transmis au siège métropolitain de l'Institut où ils sont consignés dans des registres ad hoc.

Nous vous disions plus haut que la mission H. HEDIGER parcourut déjà cette région et s'y livra en 1948 à des observations scientifiques. En effet, M. HEDIGER, assisté de M. J. VERSCHUREN, licencié en sciences zoologiques, étudia sur les lieux le comportement de la grande faune en liberté, soustraite à tout interférence humaine. Des observations analogues furent enregistrées par cette mission dans les autres réserves. Une étude consacrée aux phénomènes de la psychologie animale dans les Parcs Nationaux sera publiée incessamment dans les recueils scientifiques de l'Institut.

Et nous voulons en dernier lieu vous donner quelques précisions sur la mission

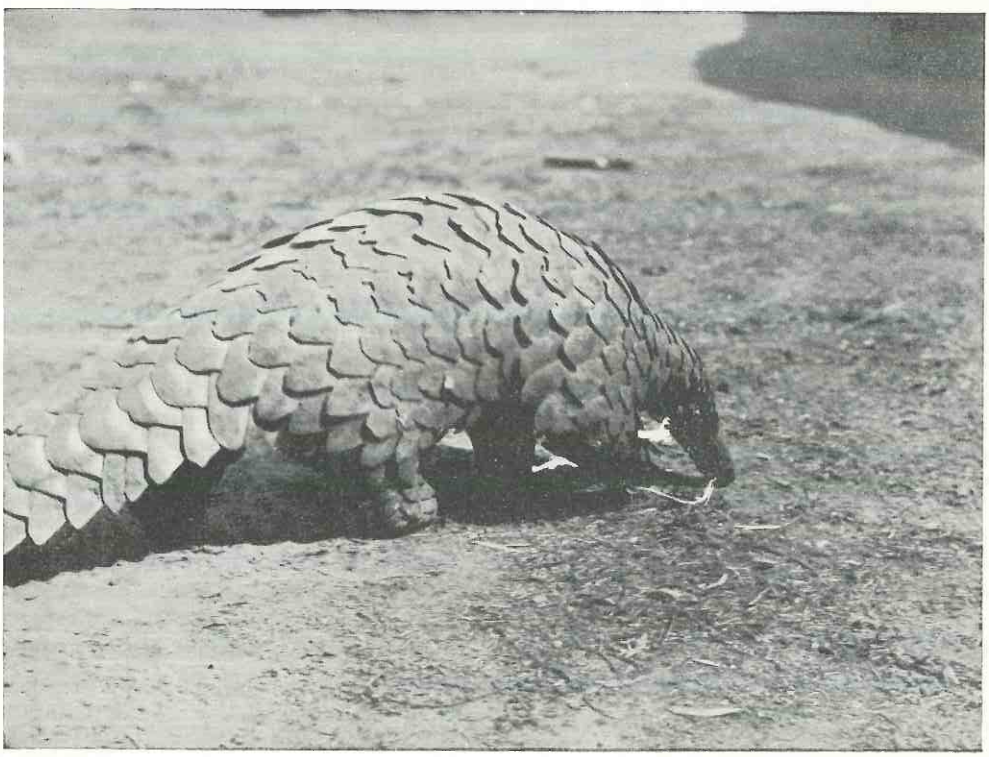

Parc National de la Garamba. — Pangolin géant *(Manis gigantea)* capturé dans la région de la moyenne Mobwamu. Alt. 850 m.

Photo : H. De Saeger. *Coll. Inst. Parcs Nat. C. B.*

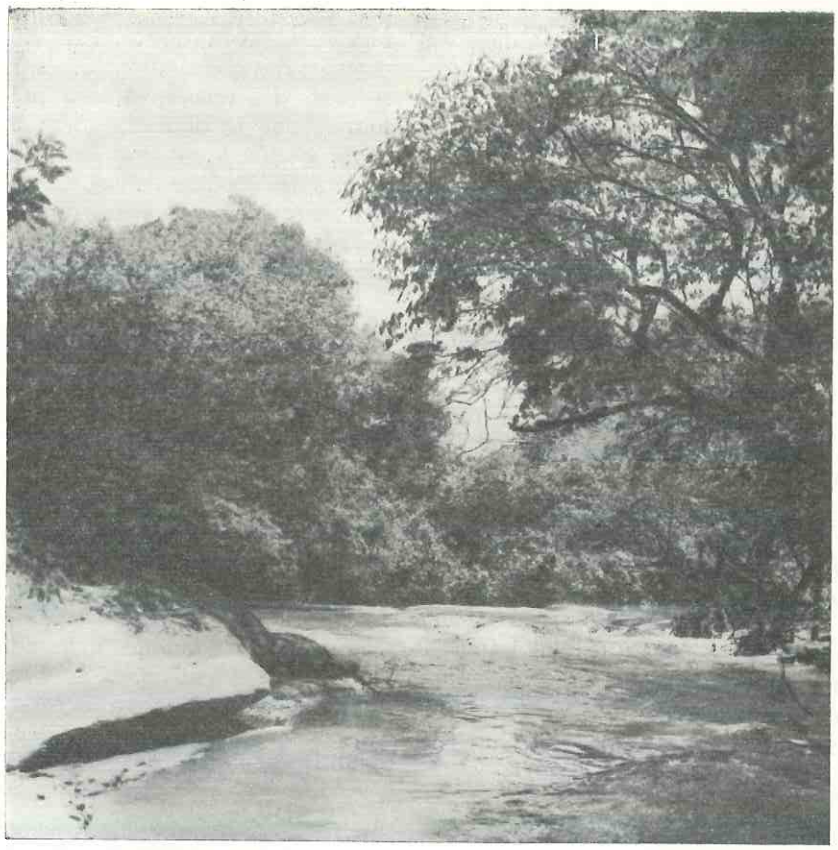

Parc National de la Garamba. — Région de Bagbele. Aspect de la Mobwamu. Alt. 800/850 m.
Photo : H. De Saeger. *Coll. Inst. Parcs Nat. C. B.*

qui se trouve actuellement sur place, sous la direction de M. H. DE SAEGER, Secrétaire du Comité de Direction de l'Institut. Les buts de cette mission dépassent en importance tout ce qui fut fait jusqu'à ce jour sur territoire congolais dans le domaine de l'étude scientifique. Concurremment à l'établissement de l'inventaire floristique et faunistique des régions explorées, le programme prévoit l'étude éco-biologique des principales biocénoses se rencontrant dans cette réserve. Différents biotopes, choisis dans une aire déterminée, constituent une cellule biologique mise en observation pendant un cycle saisonnier complet.

Partis en octobre 1949, et après une première période consacrée à des travaux de prospection et à l'aplanissement des difficultés matérielles inhérentes à la mise en marche de pareille entreprise, MM. DE SAEGER et ses collaborateurs installèrent leur campement dans la région de Bagbele, près du confluent des rivières Aka-Mwobamu. Des observations climatiques permanentes et des observations périodiques furent effectuées simultanément par les différents groupes d'étude. Au début de cette année, M. A. NOIRFALISE, Chargé de cours à l'Institut Agronomique de l'État à Gembloux, Administrateur d'« Ardenne et Gaume », se joignit au groupe et commença l'étude phytosociologique du biotope choisi. Les deux autres membres de la mission s'attaquèrent aux problèmes de l'Hydrobiologie et aux observations biologiques et éthologiques des vertébrés et invertébrés terrestres. M. I. DENISOFF, Agronome Principal à l'Institut National pour l'Étude Agronomique du Congo Belge, fit également un séjour sur place pendant lequel il effectua l'exploration pédologique de la région ayant pour centre le camp de la mission. De son côté, M. J. DE HEINZELIN, naturaliste à l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, profita de son passage, après une mission accomplie au Parc National Albert,

pour faire l'étude stratigraphique des environs de Bagbele. M. DE SAEGER, outre l'organisation et la direction de la mission, a dans ses attributions l'étude du groupe entomologique et l'établissement de la documentation iconographique.

Une première période est actuellement terminée. Après avoir repris contact avec les services métropolitains pendant deux mois, M. DE SAEGER est reparti avec de nouveaux adjoints, ses collaborateurs du premier cycle étant rentrés en Europe. Un nouveau camp sera établi en un endroit présentant une opposition marquante avec l'aire précédemment explorée, par la constitution de son biotope. Un nouveau cycle d'études commencera.

ARLON, VILLE ROMAINE

par **A. GEUBEL**

Arlon : ville de Gaume ou d'Ardenne ? A strictement parler, ni de l'une ni de l'autre, mais au carrefour des deux régions dont elle est devenue, en tout cas, le chef-lieu en 1830. C'était à cette époque une toute petite ville morne de trois mille habitants ignorant son passé et peu inquiète de son avenir. Maintenant elle a quintuplé sa population et elle s'appelle sur un sceau postal : « ville d'arbres et de fleurs » — ce qui intéressera le botaniste de notre équipe — et sur un autre : « cité romaine » — ce qui fait plus noble et qui demande quelques explications.

C'est qu'Arlon forme avec Tongres et Tournai la sainte trinité des « plus vieilles villes de Belgique ». Toutefois, ces trois aïeules ont la coquetterie de ne pas se ressembler.

A Tournai, on trouva jadis les plus beaux objets francs qui soient, dans le tombeau de Childéric en personne, mais il fallut la croix et la bannière et — hélas ! — le bombardement de 1940 pour découvrir au tréfond des caves la semelle d'une enceinte que l'on souhaite romaine.

A Tongres, le rempart romain crève les yeux et, à maints endroits, on doit se munir d'une échelle si on veut le franchir.

A Arlon, le rempart qui ceintura la bourgade aux jours tragiques des invasions germaniques, à la fin du IIIe siècle, a laissé dans le sol d'indestructibles ruines et il contient d'inépuisables trésors. Si l'on ne craignait l'irrévérence, on dirait qu'il est la « poule aux œufs d'or » des archéologues.

Voici comment les choses se sont passées.

Au début de notre ère, Arlon était un gros bourg marchand, artisanal et, sans doute, administratif sur la grande Chaussée Reims-Trèves, qui est un peu la voie Appienne de notre Gaume. Ce bourg fleurissait sous le régime politique bon enfant que Rome avait donné à nos régions.

Puis, un mauvais jour, le drame se produit : en 256, les barbares rompent pour la première fois le barrage de fortins que Rome avait édifié sur le Rhin pour les retenir et dévalent vers la Gaule.

Finies les heures de quiétude et de sereine prospérité. On passe de l'économie du temps de paix à l'économie du temps de guerre. On mobilise les esprits et ... les techniciens. Les villes de la Gaule se rétrécissent comme peaux de chagrin, elles se tassent sur les collines derrière un rempart épais au point qu'un char pouvait y rouler et dur au

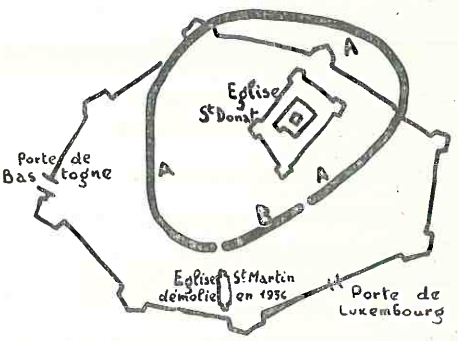

Schéma montrant les deux enceintes d'Arlon : l'enceinte à bastions, datant de Louis XIV, et, en trait gras, l'enceinte romaine entourant la la colline Saint-Donat.
Aux points A : principaux endroits de fouilles en 1938. Au point B : principal endroit de fouille en 1948.

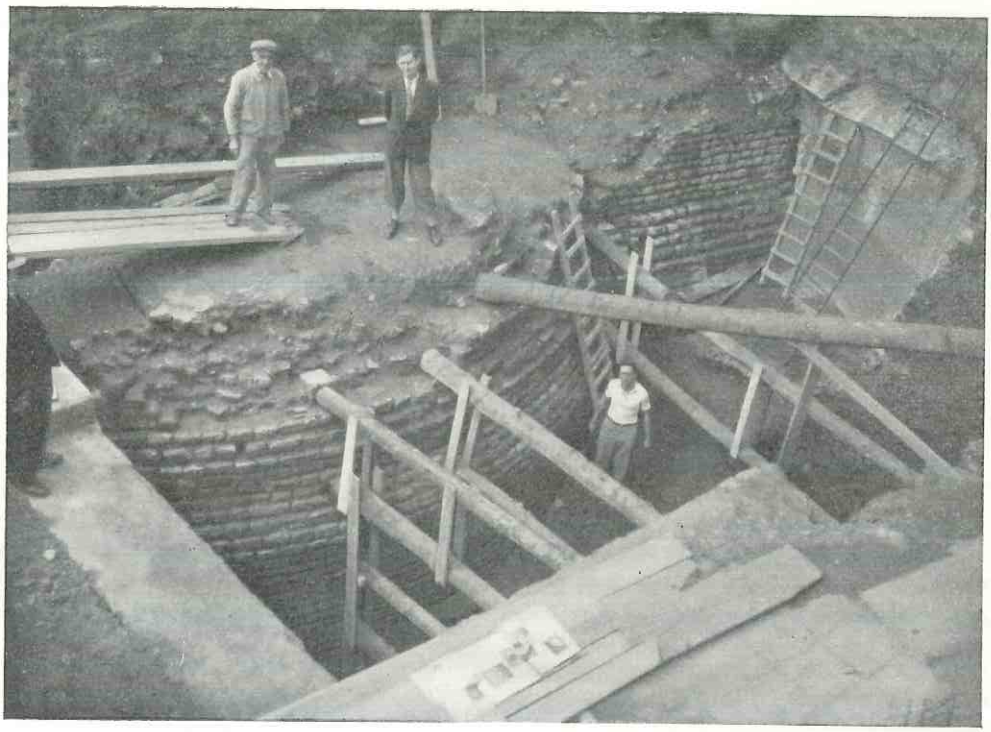

Le rempart et la tour après leur dégagement en août 1948.
(Photo S. F. E. Reprod. interd.)

point que les terrassiers prient encore le Ciel de ne jamais y heurter leurs pioches.

Arlon se serra ainsi la taille dans un rempart de 900 mètres (Paris : 1600 mètres) !

Mais où avait-on trouvé les pierres nécessaires à la construction de cette enceinte, surtout les volumineuses pierres de fondation ?

On avait employé un moyen aussi commode qu'héroïque : on était allé récolter sur les places publiques, dans les bâtiments en ruines, dans les cimetières surtout toutes les pierres qu'on avait pu y trouver. Et cette extraordinaire moisson de pierres tombales, de tambours de colonnes, de chapiteaux, de moulures avait constitué le lit sur lequel on avait reposé le corps même du rempart romain.

Il va de soi qu'au cours des siècles, pareille muraille ne fondit pas au soleil et ne se délaya pas à la pluie. Si la superstructure fut détruite assez tôt au Moyen âge, la base du rempart était ancrée dans le sol pour longtemps.

On en fit l'expérience chaque fois qu'on creusa le sol à l'emplacement du vieux rempart !

Au XVI^e^ siècle et au XVII^e^, quand les Arlonais durent, selon les vicissitudes de l'époque, démanteler leur ville ou la « remanteler » ils découvrirent bien des tronçons du rempart et, par le fait même, bien des pierres sculptées dont il était fait. Ces trouvailles les laissèrent d'ailleurs indifférents. Heureusement, le gouverneur du Luxembourg, Comte Pierre-Ernest de Mansfelt, en « antiquaire » avisé, fit prendre à beaucoup de ces pierres le chemin de son domaine de Clausen (près de Luxembourg), où deux savants jésuites, les frères Wiltheim, eurent la bonne idée, un peu plus tard, de décrire et de dessiner cette collection maintenant dispersée.

Et, à Arlon, l'histoire se répéta. On retrouva souvent cette veine de pierres qui contourne la colline, la *Knipchen*, dont l'église Saint-Donat est le centre et le sommet.

En 1854, c'est une ère nouvelle qui s'ouvre car un lot de pierres découvert dans la

Les premières pierres trouvées sous la tour en 1948 s'alignent dans la cour du musée : à l'avant-plan, on voit un tambour de colonne et des fragments non décorés de monuments divers; au 2e plan, le couronnement d'un monument funéraire orné de sculptures ; au 3e plan, la belle pierre funéraire « aux deux époux », vue de profil.
(Photo S. F. E. Reprod. interd.)

grand'rue, à la maison Gérard, est reçu au Musée Archéologique qui vient d'être créé et qui va devenir le hâvre de ces pierres échappées à un double naufrage : celui du rempart où on les avait réemployées vers l'an 300 et, avant cela, celui des monuments qui faisaient la parure de l'« *Orolaunum vicus* » aux deux premiers siècles. Depuis 1854, le Musée s'est rempli et déborde. Il faut y aller voir cette section lapidaire où s'accumulent les monuments funéraires historiés, comme les aimaient nos ancêtres trévires. On y voit se dérouler les cent scènes de leur vie quotidienne.

Il faut aller lire ces épitaphes où les noms gaulois se mêlent aux noms romains. Il faut s'attarder devant ces sculptures qui témoignent d'un art où, à travers le style local, percent les grandes traditions romaine et rhénane.

Au cours des années 1936 et 1938, pour la première fois, le Service des Fouilles de l'État organisa des fouilles scientifiques et systématiques à Arlon.

Au cours de ces deux campagnes, cette équipe d'archéologues retrouva dans le sous-sol même de la ville plusieurs pages de son histoire. Ce furent les fouilles du cimetière romain de *la Spetz*, du cimetière franc et des églises anciennes de la *rue des Ateliers* et — inévitablement — la ruée des archéologues vers la colline Saint-Donat où ils voulaient reconnaître le tracé exact du rempart. Fouilles difficiles car dans ce quartier de la vieille ville les maisons se pressent les unes sur les autres sans laisser beaucoup de place aux fouilleurs pour creuser leurs tranchées ! Aussi dut-on la plupart du temps se contenter d'éventrer les rues et de faire des sondages dans les caves des maisons particulières. La récolte de pierres fut abondante et le plan du rempart put être établi avec précision.

Mais l'histoire des fouilles d'Arlon ne se clôt pas là. (Se clôt-elle jamais ?)

En 1948, au cours de travaux de terrassements dans la grand'rue, nouvelle découverte : celle d'une belle pierre représentant une bacchante jouant du tambourin sous la treille et, deux cents mètres plus loin, découverte sur un large front de la base même du rempart. Le Service des Fouilles de l'État, dirigé comme en 1936 par M. BREUER, revient sur place, organise une fouille dans le terrain voisin, obligeamment prêté par le propriétaire, M. KARLSHAUSEN, et il découvre ce qu'on n'avait jamais osé espérer : un important tronçon du mur romain conservé sur presque toute sa hauteur et « agrémenté » d'une tour semi circulaire avec, sous toute cette maçonnerie, l'inévitable lit de monuments romains alignés les uns à côté des autres.

Ici, ce fut un émerveillement : on trouva une pierre funéraire « aux deux époux » qui aura la palme parmi les pierres de sa catégorie trouvées à Arlon, deux pierres portant des épitaphes, plusieurs autres portant des motifs architecturaux variés dans le plus pur goût gallo-romain, le couronnement d'un monument funéraire orné d'une scène de repas et de deux scènes de chasse ou de cirque, avec d'autres encore. Et la fouille n'est pas finie car — nous l'avons dit — tel est le destin de toutes les fouilles dans le sol d'Arlon.

Si, en 1854, pour la première fois, les pierres découvertes trouvaient leur salut dans le musée archéologique, cent ans plus tard, la tour romaine trouvera le sien dans le premier musée souterrain d'Arlon. Ce sera là une curieuse et émouvante réalisation où nous viendrons, dans la pénombre propice aux résurrections, reconnaître les œuvres et les visages des premiers grands habitants de l'Ardenne et de la Gaume.

LE MUSÉE D'ARLON

Galerie lapidaire gallo-romaine unique

par **A. BERTRANG**

Le Musée d'Arlon est un musée archéologique luxembourgeois, ce qui veut dire qu'il n'expose, dans l'ordre chronologique, que les vestiges de la civilisation ou de l'industrie relatifs au Luxembourg depuis la lointaine apparition de l'homme jusqu'à l'époque carolingienne exclusivement.

Il comprend trois sections : la préhistoire, l'ère gallo-romaine et la période franque ou mérovingienne.

La préhistoire, qui se divise en trois âges, ceux de la pierre, du bronze et du fer, eux-mêmes largement subdivisés, n'est pas abondamment représentée, car on n'a guère retrouvé d'objets de ces temps éloignés dans le Luxembourg. A signaler trois espèces de souvenirs caractéristiques : les polissoirs du Bruzel, près de Saint-Mard-lez-Virton, les menhirs d'Oppagne et les dolmens de Wéris ; ces derniers sont les plus anciens monuments de la Belgique, les seuls de ce genre en notre pays.

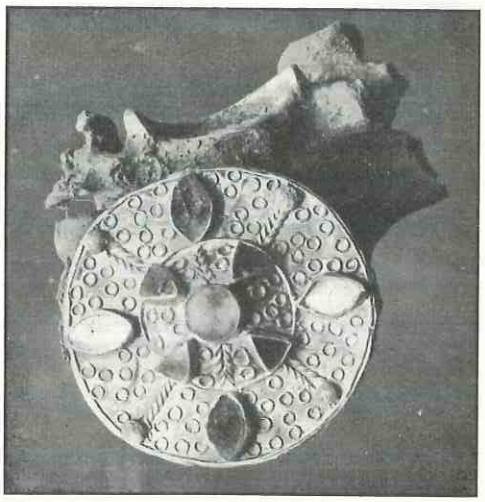

Bijou mérovingien. Musée archéol. d'Arlon.
(Cliché Inst. archéol. du Luxembourg).

Le Philosophe.
Musée archéol. d'Arlon.
(Cliché Inst. archéol. du Luxembourg).

L'ère gallo-romaine, dont les vestiges occupent les trois grandes salles du rez-de-chaussée, a fourni la majeure partie de nos collections, des centaines de poteries, des verreries, des monnaies, des statuettes, des objets de toilette, des matériaux de construction, des pierres sculptées, qui donnent un aperçu complet de la culture romaine dans l'ancienne Trévirie.

La galerie des pierres est unique en Belgique. Mieux que des documents écrits, ces fragments de monuments funéraires font revivre d'une manière saisissante l'Orolaunum vicus, c'est-à-dire la bourgade arlonaise

sous l'occupation romaine. Les scènes représentées sur ces pierres sont autant de témoignages aussi impressionnants qu'authentiques de la vie privée et publique, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, de l'instruction, des croyances, des us et coutumes à Arlon, durant les premiers siècles de l'ère chrétienne.

A nos regards étonnés surgit l'antique agglomération, qui est le type par excellence de la petite ville provinciale en ces temps lointains, centre administratif, commercial, industriel, culturel et religieux d'une importante contrée agricole.

Arlon fut en outre le siège d'une école régionale de sculpture, qui fleurit surtout

Vase sigillé. Musée archéol. d'Arlon.
(Cliché Inst. archéol. du Luxembourg).

Cuisine luxembourgeoise. Musée archéologique d'Arlon.
(Cliché Inst. archéol. du Luxembourg).

au IIe siècle, école d'une profonde originalité, la première école nationale de sculpture en Belgique.

A noter que tout en se romanisant, c'est-à-dire en subissant l'influence bienfaisante de Rome, nos ancêtres, les Trévires, gardèrent leur personnalité, leur mentalité, leur caractère distinctif.

Après les invasions du Ve siècle, l'opulence belgo-romaine sombra lamentablement et le pays connut de longues années de barbarie. Les Francs occupèrent nos régions, vivant en général dans des huttes, en guerriers farouches et indépendants. Aussi la salle franque renferme-t-elle surtout des armes de tous genres. A remarquer toutefois les magnifiques colliers de perles et les bijoux en or, retrouvés à Arlon en 1938, car les Francs étaient aussi habiles orfèvres qu'excellents forgerons.

A ces collections purement archéologiques s'ajoutent diverses sections d'objets modernes de nature folklorique : faïences, étains, outils, ustensiles, instruments, meubles, médailles, plans, dessins, tableaux, ferronnerie, une centaine de taques, produits de la sidérurgie luxembourgeoise aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, la reconstitution de trois anciens intérieurs pleins de charme et de rusticité, à savoir une chambre à coucher, un pèle et une cuisine qui provoquent l'admiration générale.

Un catalogue, orné d'illustrations, donne les indications essentielles sur l'origine, l'époque et la signification des objets exposés : on peut de la sorte visiter les collections sans l'intervention d'une personne compétente.

VOYAGES D'AUTREFOIS DANS LE PAYS D'ARLON

par **J. VANNERUS**

De nos jours, le Bruxellois qui, prenant le train au Quartier Léopold, mettra de trois heures et quart à quatre heures et demie pour atteindre la gare d'Arlon, regardera dans le ciel d'un œil d'envie, pour peu qu'il soit féru de vitesse, l'avion qui l'aurait transporté en trois heures et vingt minutes jusqu'à Rome.

Et, cependant, il ne songerait pas à se plaindre s'il savait pour combien de temps devait s'installer autrefois dans un véhicule d'un confort très relatif celui qui avait conçu l'audacieux projet de se rendre de Bruxelles à Arlon.

Il n'est pas sans intérêt, à ce point de vue, de chercher à se rendre compte des conditions dans lesquelles les voyages pouvaient s'effectuer, à travers notre Ardenne, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à l'inauguration de la ligne du *Grand Luxembourg* en 1858.

Nous allons donc rapidement, aussi vite que l'exige le cadre assigné à la présente note, rappeler ce que furent nos voies romaines et quels déplacements elles permettaient ; montrer, par quelques exemples typiques, par quels itinéraires et avec quelle rapidité on y voyageait dès le moyen âge ; comment s'y est pratiqué, quelquefois à longue distance, un commerce très nourri ; quelle fut, à partir du commencement du seizième siècle et jusqu'à la fin de l'époque des diligences, l'organisation des malles-postes et des courriers postaux.

Pendant tout le moyen âge, peut-on dire, on a avant tout utilisé les routes établies par les Romains. Il convient donc, pour qui veut se rendre compte des voies qui furent les plus suivies jusqu'à l'époque moderne, de voir quelle était, dans nos régions, la situation de la grande voirie à l'époque gallo-romaine.

Des itinéraires antiques, *la Table de Peutinger*, dont le fond peut, croit-on, dater du milieu du troisième siècle, ne mentionne, pour notre région, que trois routes : celle de Cologne à Trèves, par Bitbourg ; celle de Reims à Cologne, par *Mose* (Mouzon) et *Meduanto* (Moyen-sous-Izel) et une troisième, de Metz à Trèves, comprenant les sections *Divoduri Mediomatricorum — Caranusca — Ricciaco — Aug. Tresvirorum* : elle est mar-

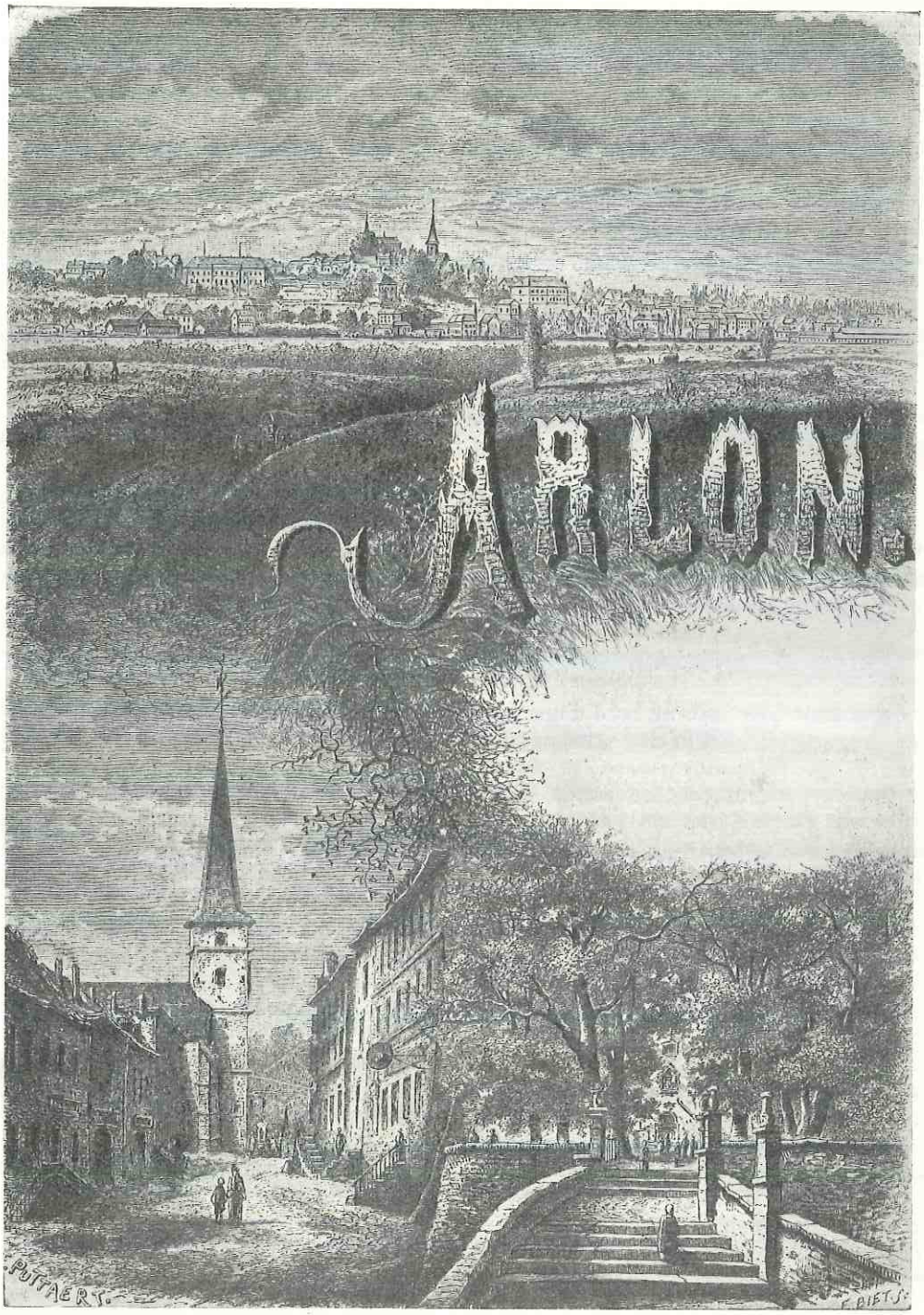

Arlon vers 1865.
(Lithographie de E. Puttaert.)
En haut, panorama de la ville. En bas, les escaliers montant à l'église de Saint-Donat, la Grand'Rue avec l'église Saint-Martin.

quée sur la rive droite de la Moselle, mais nous avons pu, Nicolas van Werveke et moi-même, établir que cette voie longeait la rive gauche de la rivière, en passant par Garsch-lez-Thionville (*Caranusca*) et par Retzigt (*Ricciacum*) actuellement simple lieu-dit du ban de Dalheim (à l'ouest de Remich).

Quant à l'*Itinéraire d'Antonin*, que l'on peut dater du règne de Dioclétien (284-305), il nous donne la première des trois routes de la *Table*, mais pas la deuxième. Par contre, il note une route de Metz à Trèves, tronçon de la grande artère de Lyon à Cologne, et une troisième, de Reims à Trèves, décrite comme suit (en lieues gauloises) : *a Durocortoro Treveros, usque Vongo vicus, leug. XXII, Epoisso vicus leug. XXII, Orolauno vicus leug. XX, Andethannale vicus leug. XV, Treveros civitas leug. XV*, ce qui donne les étapes suivantes : Reims-Voncq, 48.889 mètres ; Voncq-Yvois (Carignan) et Yvois-Arlon, chacune 44.445 m. ; Arlon-Anven (dans le Grand-Duché, entre Luxembourg et Grevenmacher) et Anven-Trèves, chacune 43.333 mètres.

Arlon était donc assis au bord d'une route fort fréquentée, puisqu'elle unissait deux cités de première importance, et nombre de grands personnages, souverains, saints, prince de l'Église, ont dû passer par là ; également, des armées et, hélas, des barbares envahisseurs.

C'est ainsi que la vie de saint Maximin, rédigée vers 751, décrivant l'itinéraire suivi par les Trévirois vers l'an 350, quand ils ramenèrent le corps du saint depuis l'Aquitaine jusqu'à leur ville, fait passer le cortège par le *castellum* d'Yvois, puis par l'*oppidum cujus nomen Arlonis dicitur* (*oppidum* étant ici employé au sens de *castellum*). Et lorsque saint Martin retourna de Trèves à Tours, vers 384-386, il passa certainement sous les murs du *castellum* arlonais, après avoir eu près d'Anven (*Andethanna*) un accès de désespoir, à un endroit que la tradition locale place près de Hostert, au lieu dit *Heiligenstein*.

Entre Arlon et Yvois, les voyageurs s'arrêtaient à deux relais, *mutationes*. Le premier, à Étalle (= *Stabulum*, « étable, écurie, auberge »), où une borne milliaire, placée sous le règne de Claude, entre janvier 44 et janvier 45, leur apprenait que depuis la métropole tréviroise ils avaient franchi une distance de 57 mille pas, soit 84860 de nos mètres. Le second relais, au *Meduanto* de la *Table de Peutinger*, d'où partait vers le nord l'embranchement de Cologne, par Straimont, Longlier et Limerlé ; on a du mal, vraiment à se représenter une station romaine à Moyen, si modeste est le hameau actuel : 377 habitants en 1890 !

Ajoutons, pour les amateurs de toponymie, qu'au moyen âge l'antique voie recevait des populations riveraines le nom caractéristique de *Kiém* (= *caminus*), encore connu de nos jours ; appelée *Kemen* en 1309, près de Villers-Tortru, elle perdait cette dénomination aussitôt après avoir quitté le territoire de langue germanique : à Vance, c'est devenu *le Haut Chemin* ou *Chaussée Bruno* (*Brunehaut*). L'appellation germanique se retrouve en 1380 sur la voie de Moyen à Cologne, sous la forme *Keymmel*, à Limerlé, où elle s'appelle de nos jours *Grand Chemin*.

Mais Arlon jouissait encore, à l'époque gallo-romaine, d'autres voies de communication. Une carte dressée en 1907 par l'archéologue Fr. Loes montre, en dehors de la voie Reims-Trèves, quatre autres voies antiques partant de notre ville : l'une, se dirige vers Tongres, par Lischert, avec dédoublement près de cette localité : les deux branches, dont l'une touche Heinstert et l'autre Schockville, se rejoignent près de la Corne du Bois des Pendus ; une deuxième route va vers le nord, par Bonnert et Diggel ; une troisième suit l'actuelle Route de Mersch ; une quatrième conduisait au Titelberg, par Hondelange et Athus.

La mention de l'*Orolauno vico* sur l'Itinéraire d'Antonin est triplement intéressante : elle constate qu'Arlon était à la fin du troisième siècle une station de la poste romaine ; elle atteste qu'à cette époque la localité n'était pas encore entourée de murs, puisqu'elle n'était qu'un *vicus*, un bourg ; elle prouve, de plus, qu'Arlon existait déjà lors de l'arrivée des légions de César dans notre pays, puisque le nom est évidemment pré-romain, plus spécialement celtique.

Sa colline reçut une enceinte à la fin du troisième ou plutôt au début du quatrième, comme tant d'autres villes de la Gaule. Cette enceinte devait avoir environ 800 mètres de longueur, ce qui range Arlon parmi les petites villes de la Gaule. Quant au *vicus*, il fut laissé bourgade ouverte, le long de la route ; mais sa situation très

avantageuse, au centre d'une étoile de routes, lui valut une belle prospérité, dont les salles du musée arlonais témoignent éloquemment.

Parmi les pierres réunies au Musée, il en est trois, mises au jour dans la ville même, qui doivent plus spécialement retenir notre attention, car elles nous montrent un gallo-romain en voyage ; peut-être en voyage d'agrément, mais plutôt en voyage d'affaires, car les Arlonais de l'époque aimaient bien de faire représenter sur leur stèle funéraire quelque scène rappelant leur activité, de marchand ou d'agriculteur.

Sur l'une de ces pierres, le défunt est figuré dans une voiture à deux roues, un *cisium* (ce que nous appellerions volontiers un cabriolet), excitant son cheval d'un fouet. Sous cette représentation, un marchand offre à un client des fruits, des pommes probablement, contenus dans un panier.

Sur la deuxième pierre, de nouveau, un homme, assis dans un cabriolet à un cheval, tenant de la main droite le fouet et de la gauche les rênes, passe à côté d'un arbre.

Sur la troisième pierre, enfin, un fragment de frise, deux chevaux, attelés à un véhicule, vont passer à côté d'une borne milliaire. Il est vraiment regrettable que cette borne ne porte pas d'indication de distance, comme c'est le cas pour celle figurant sur un des reliefs du célèbre mausolée d'Igel (près de Trèves) : là se voit, sortant d'une grande porte cintrée, une voiture à deux roues, un cabriolet, portant deux personnes et attelée de deux mules ; des deux voyageurs, celui de droite entretient la conversation, tandis que l'autre tient rênes et fouet. Derrière les bêtes, s'élève une colonne cylindrique, forme classique de la borne milliaire, portant L IIII, c'est-à-dire *leugae quattuor*, 4 lieues : or, c'est précisément la distance d'Igel à Trèves, 8 kilomètres environ ; on a donc figuré ici un départ d'Igel même. Le magnifique monument a été érigé au bord de la voie, par deux frères de la famille des *Secundini*, grands propriétaires fonciers et riches marchands de draps ; il doit, à en juger par les scènes représentées sur les reliefs, dater du milieu du troisième siècle.

En dehors des voies romaines passant par Arlon même, il en est une qui intéresse le Luxembourg belge : celle de Bavai à Trèves, dont le tronçon de Dinant à Marche avait un trajet encore très énigmatique

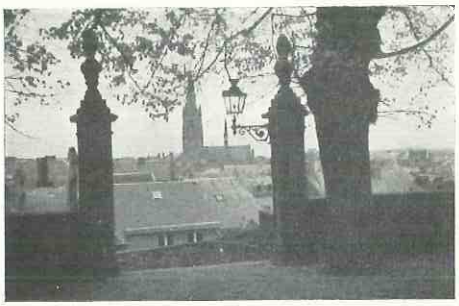

Vue d'Arlon.
(Photo Matagne.)

(par Sinsin et Hogne ?), tandis que celui de Marche à la frontière du Grand-Duché est mieux connu : on croit le retrouver à Nassogne, Lavacherie, Amberloup, Mande-Sainte-Marie et Sibret, d'où il gagnait, semble-t-il, après avoir croisé la voie Arlon-Tongres à 2 kilomètres de Malmaison, Surré, Baschleiden et Ettelbrück.

C'est cette route, peut-on croire, que Valentinien Ier prit, en l'an 372, pour se rendre de Trèves à Nassogne, d'où il date un rescrit le 21 août. En effet, la veille, 20 août, il était à *Ciliciae*, identifiable, je pense, avec Chelche, lieu-dit de Strainchamps-sous-Hollange, à un bon kilomètre à l'est de la route Arlon-Bastogne, où l'on a signalé les restes d'une villa romaine.

La distance de *Ciliciae* à Nassogne — 37 kilomètres à vol d'oiseau — n'excédait pas une étape d'une journée, surtout pour un équipage impérial : ne venons-nous pas de citer tantôt, sur la route d'Yvois à Arlon, deux étapes de 48.889 mètres et deux de 44.445 ? Comme en 372 Valentinien est signalé à Trèves du 22 février au 25 avril et le 26 juin ; à Nassogne, les 30 mai, 2 juin, 5 juillet et 21 août ; à *Ciliciae* le 20 août, on peut supposer que le souverain se reposait de ses absorbantes occupations impériales en allant goûter à Nassogne les plaisirs de la chasse.

A l'époque mérovingienne et, surtout, à l'époque carolingienne, nos routes du Luxembourg belge actuel virent sans doute passer fréquemment des souverains.

Dès le début du septième siècle, Clotaire II (613-622) est signalé à Longlier, que Félix Rousseau a pu qualifier de « principale villa de chasse de l'Ardenne ». Pépin le Bref y célébra les fêtes de la Noël de 759 et de

763 ; Charlemagne s'y rendit plusieurs fois avec sa cour ; Lothaire Ier y fit un séjour en 844, Louis le Bègue en 878. *Longlare* est qualifié de *palatium* en 773, de *palatium regium* en 844.

En 670, le roi des Francs, Childéric II, parle de ses domaines (*curtes*) d'Amblève (près de Malmedy), de Chérain (canton de Houffalize) et de Lierneux.

En décembre 720, Charles Martel séjourne à Glains, localité disparue entre Rogery et Beho. En 737, l'évêque d'Auxerre, mandé par Charles Martel *apud Bastoniam villam, quae est sita in saltu Arduenne*, y est emprisonné.

Nombre de domaines sont cités comme appartenant aux familles souveraines au huitième et au neuvième siècles : en 747, Leignon (canton de Ciney), Wellin et Paliseul ; Mellier, en 763, année où il est qualifié de *palatium regium* ; Thommen, Glains, Cherain et *Wiria*, où se retrouve peut-être Wéris, en 814 ; Villance en 839 ; Chevigny, Amberloup, Ortho, Orgeo et Chassepierre entre 855 et 869 ; Bihain-en-Ardenne en 895 ; la villa d'Amberloup, encore, en 896.

Tout cela suppose bien des passages de souverains par nos contrées. Il n'en va pas autrement par la suite, et du XIVe au XVIe siècle nous pouvons en signaler de nombreux.

Jean l'Aveugle, toujours en route, est passé par Arlon au moins seize fois de 1317 à 1346, dans des conditions montrant avec quelle rapidité il se déplaçait : le 6 juillet 1338, par exemple, il était à Arlon, le lendemain à Thionville ; de nouveau à Arlon le 25 mars 1346, il était le 31 à Paris ; du 16 au 18 mars 1346, il était à Trèves, le 25 à Arlon, le 22 avril à Avignon.

Bastogne le voit quatre fois au moins, de mars 1320 à novembre 1340 ; La Roche, six fois, de 1317 à 1334 ; Durbuy, trois fois : en 1343, en 1344 et le 23 juillet 1346, un mois avant sa mort glorieuse à Crécy, le 26 août ; Marche, trois fois (1328-1337), Saint-Hubert, en 1334 ; Lompré, en 1342.

Le duc Wenceslas de Luxembourg et sa femme Jeanne de Brabant passèrent également souvent par Arlon ; le duc, une fois en 1378 ; deux en 1379 ; une en 1380, en allant à Autel ; en 1381, cinq fois, une fois en venant d'Yvois, une autre en se rendant à Étalle ; en 1382, deux fois ; en 1383, quatre, une fois en venant de Martelange, une autre en allant à Orval ; deux fois à Orval, la dernière « le lendemain de Notre Dame devant Noël ». Quant à la duchesse Jeanne, elle passa quatre fois par Arlon en 1378, en se rendant à Luxembourg, à Bologne et à Martelange ; deux fois en 1381, dont l'une en se rendant à Étalle. En 1384, elle vint passer quinze jours à Bastogne, venant de Marche et repartant pour Bruxelles, par La Roche ; elle revint à Bastogne en 1388, par Huy et Durbuy. Pour Philippe le Bon, nous pouvons citer de lui un voyage de 1451, qui l'amena à Bastogne du 6 au 8 octobre, à Arlon le 9, à Luxembourg du 10 au 27 octobre.

De Charles, duc de Bourgogne, mentionnons en 1467 son arrivée, d'Huy, le 7 décembre, à Marche, qu'il quitta le 9 pour Saint-Hubert, d'où il revint le 10 à Marche, qu'il quitta le 12 pour retourner à Huy. En 1473, venant de Grand-Halleux il dîne et soupe le 29 août à Limerlé ; le 30, il dîne et soupe à Bastogne ; le 31, il soupe à Martelange, d'où il part le 1er septembre pour Arlon, où il resta jusqu'au 6, jour où il partit pour aller souper au château de Luxembourg, qu'il ne quitta que le 28.

En 1475, il arrive, venant de Ciney, le 2 septembre à Marche ; il quitte cette ville le 4, après le dîner, et va souper au château de Rollé ; le 6, dîner à Martelange et souper à Arlon ; le 7, il part pour Differdange en dînant à Esch-sur-l'Alzette.

En 1546, c'est au tour de Charles-Quint de traverser notre pays au cours d'un voyage d'Utrecht à Ratisbonne, dont nous citerons les étapes suivantes : le 2 mars, Maastricht-Liège ; le 3, Liège-Huy ; le 7, Bastogne ; le 8, Arlon ; le 9, Yvois ; le 10, Stenay-Montmédy ; le 11, Halanzy ; le 12, Luxembourg.

En 1549, le Prince d'Espagne, Philippe, gagnant Bruxelles, passe par Luxembourg (21-23 mars), puis par Arlon ; d'ici il gagne, par une étape de six lieues, Bastogne, où il célèbre la fête de l'Annonciation de Notre-Dame, puis, le 26, La Roche d'Ardenne, à 4 lieues de Bastogne ; le 27, on franchit les 4 lieues séparant La Roche de Marche ; puis on gagne le Brabant par le relais de poste d'Emptinne-lez-Ciney, Namur, Wavre. Le 1er avril, le prince était à Bruxelles, bien content d'être enfin arrivé à la dernière étape de ce long et fatiguant voyage.

En 1550, c'est un cortège funèbre qui passe par notre province. Le chevalier Antoine de Beaulincourt, conseiller de l'Empereur et roi d'armes dit *Thoison d'Or*, et Martin Cuperus, suffragant de l'évêque de Cambrai, chargés par le gouvernement d'aller à Nancy « quérir les ossements de feu le duc Charles de Bourgoingne et de les ramener à Luxembourg », durent comme ils étaient pressés, prendre un guide qui les menât, « de Marche à Marteling sans passer à Bastoingne, affin de gaigner chemin » ; arrivés à Martelange ils eurent à recourir aux services d'un autre guide, « pour les mener le plus court chemin de Marteling à Arlon et d'illecq à Luxembourg ».

Mais les passages des souverains, vivants ou morts, étaient plutôt exceptionnels. Ce qui animait surtout, chaque jour, les grandes routes du Luxembourg, c'étaient les allées et venues des marchands et de leurs chariots, auxquels s'ajoutèrent au début du XVI^e^ siècle des services réguliers de postes et de messageries, d'abord espacés et puis de plus en plus fréquents.

Au point de vue commercial, le Luxembourg se trouvait sur le trajet de la grande voie des Flandres vers la Lombardie, celle qu'un document de 1352 appelle *die Strasse zwuschen dem Lampertischen Gebirge und Flandern* et dont on a pu dire que la route Strasbourg-Brumath-Ingwiller-Luxembourg-Namur était, à partir du milieu du XIV^e^ siècle, la plus importante continuation de la route du Saint-Gothard vers les Flandres.

Dès cette époque, nous avons des indices caractéristiques du trafic qui s'opérait par le Luxembourg vers l'Italie. Le 11 mai 1370, pour n'en citer qu'un exemple, Henri de Martelange, mayeur et hôte (*wirt*) de ce village, et son fils Henkin mandent à la ville de Strasbourg que par devant eux un marchand de Lombardie, Gabriel, et Watelet de Bastogne, voiturier (*vartman*), ont eu un débat au sujet de la mort d'un valet de Watelet, écrasé sous un chariot de ce dernier, qui transportait des marchandises appartenant à Gabriel. Henselin Bernarts, gendre de Watelet et hôte (wirt) à Strasbourg est chargé d'évaluer le dommage subi par Watelet.

Voilà donc un voiturier de Bastogne qui entreprend sur la grand'route d'Italie vers la Flandre le charriage des marchandises d'un négociant lombard ; il a un gendre

Tontelange (Arlon). Hêtraie.
(Photo Rodesch.)

exerçant, sur la même route, à Strasbourg, les mêmes fonctions que Henri de Martelange : celles de tenancier d'une de ces auberges officielles, installées pour la plus grande sûreté du trafic le long des grandes voies commerciales, pour que les marchands pussent y trouver un abri sûr, pour eux et leurs marchandises

La nature des principales marchandises ainsi transportées en Italie nous est révélée par les trois documents suivants :

Le 24 avril 1373 le duc Wenceslas et la duchesse Jeanne octroient à leur valet Nicolas Chavre le droit de lever sa vie durant un demi petit florin ou 5 vieux gros sur chaque sac de laine passant par leur duché de Luxembourg ; et le 7 février 1374, ils déclarent à nouveau avoir octroyé à Nicolas Chavre, de Lucques, pour le terme d'un an, tout le *winage* (péage) de la laine d'Angleterre passant par leurs pays de Luxembourg et de Brabant ; il s'agissait, comme on le dit ailleurs, de la laine des Lombards à expédier vers les pays hauts et la Lombardie.

Le 1^er^ mars 1376, nouvelle déclaration du duc et de la duchesse au sujet du tonlieu des laines anglaises passant par leur duché de Brabant en destination de la Lombardie ; ils l'ont affermé à Nicolas Ciavre, pour cinq ans, avec le droit de lever 1 florin d'or de poids fort sur chaque balle de laine passant en transit. Ciavre aura le droit de contraindre et faire contraindre au paiement de la taxe les marchands qu'il parviendrait à faire arrêter au pays de Luxembourg sous l'inculpation d'avoir intentionnellement évité de passer par le Brabant en vue de se soustraire à l'obligation de payer la taxe, assez lourde il faut bien le dire.

D'autre part, une charte de conduit fut octroyée le 27 janvier 1394, pour la route de Luxembourg à Strasbourg, par le duc de Lorraine et d'autres dynastes sur le territoire desquels elle passait ; ils déclarèrent prendre sous leur protection les marchands de Milan, de Côme et de tout le Milanais, ainsi que leurs valets, marchandises, chevaux et charrettes ; les voituriers auront à Rimlingen et à Enchenberg, deux auberges (*herbergen*) qui jouiront de toute franchise et où leur sécurité sera aussi bien garantie que sur la route même.

Protection qui n'était pas toujours efficace, car à la même époque (entre janvier 1393 et mai 1395) des marchands de Milan eurent à porter plainte contre Arnold de Bolland, seigneur du château de Stolzembourg (près de Vianden, sur l'Our) qui avait osé arrêter Guillaume de Lavello, de Côme et Chrétien Buscha, de Milan, voituriers (*conductores mercadantiarum*) se rendant de Flandre en Lombardie ; malgré leurs lettres de sauf-conduit, délivrées par le sénéchal de Luxembourg, il les avait menés, avec les marchandises des plaignants, dans son château, où il les détient induement ; il faut qu'il les libère pour qu'ils puissent, avec leurs marchandises, poursuivre leur route.

Étape importante pour les marchands trafiquant sur la route des Pays-Bas vers l'Italie, Arlon eut toujours, pour assurer leurs transports des entrepreneurs de charriage, des voituriers, jouissant quelquefois d'une belle position sociale. Et les marchands eux-mêmes y trouvaient à se loger, dans des hôtelleries désignées quelquefois simplement par le nom du propriétaire ou reconnaissables grâce à de savoureuses enseignes. A côté des hôtels (*ostey, oistel, ostel*) de Lampret, de sire Thilman Judas ou Judais, de sire Jean Duchewelche, de Putce, de Messire Hille, de Claire, de dames Juliaine et Agnès, de sire Tournich ou Turnich, mentionnés de 1378 à 1383, il convient de signaler quelques auberges à enseigne : en 1393, *la maison et hostelerie du Mouton* ; de 1492 à 1495, *le Lyon d'Or* ; de 1619 à 1647 « la maison ou hostelerie à l'enseigne de *Marche* », en la Rue Basse, où se trouvait encore « la maison portante pour enseigne *Les Trois Pistoletz* » ; en 1627, celle *zum Hirzen*, « au Cerf » ; de 1632 à 1733, la maison du *Bon Noël*, portant pour enseigne *La Croix de Bourgoigne*.

En même temps que par les grands personnages et les marchands nos routes furent parcourues dès le début du XVI^e^ siècle par les voitures du service des postes.

Dès 1504, semble-t-il bien, lorsque François de Taxis, maître général des postes, établit des lignes de poste entre les Pays-Bas (Bruxelles), la cour de Maximilien (Vienne) et les résidences temporaires du Roi de France, la ligne Bruxelles-Vienne toucha notre duché en suivant le parcours Lieser (sur la Moselle)-Arzfeld (au cercle de Prüm)-Asselborn (près de Clervaux)-Bourcy (Michamps)-Flamisoul (à l'O.-N.-O. de Bastogne).

Ce parcours fut abandonné définitivement, dès l'aube du XVIII^e^ siècle, en faveur d'un autre ; en 1701 on suivait entre Bruxelles et Luxembourg l'itinéraire Isque-Wavre-Gembloux-Namur-Vivier l'Agneau-Emptinne-Marche-Grainchamps, Flamisoul-Malmaison (sous Hollange)-Attert-Steinfort ; Bastogne, Martelange et Arlon n'étaient donc plus relais à cette époque, mais le redevinrent bientôt : en 1722, une convention conclue entre les États de Luxembourg et le S^r^ R. Lance, bourgeois et marchand de Bruxelles, régla le service du *coche* entre cette ville et Luxembourg : pendant toute l'année il devait circuler tous les quinze jours. Du 1^er^ avril au 1^er^ octobre, en quatre jours, avec départ le lundi et arrivée à Luxembourg le jeudi suivant, par Namur, Marche et Martelange ; du 1^er^ octobre au 1^er^ avril, en six jours, le troisième relais se faisant à Marche, puis on relayait à Bastogne et à Arlon ; à Luxembourg, la voiture séjournait le dimanche. Prix des places : de Bruxelles à Marche, 6 fl. ; à Bastogne et Martelange, 9 fl. ; à Arlon, 10 fl.10s., dans les premières ; la gratuité était consentie, pour les bagages, jusqu'à 30 livres ; arrêts intermédiaires : Grainchamps, Flamisoul, Malmaison, Attert, Steinfort.

Le réseau routier du Luxembourg à la fin du XVIII^e^ siècle est bien marqué sur la carte de Ferraris (vers 1777). On y voit, partant d'Arlon, cinq routes : vers le sud, la *Chaussée de Longwy*, par Messancy et Aubange ; vers l'est, celle *de Namur à Luxembourg*, par Steinfort (relais marqué par un cornet de poste) et Kaap-Capellen ; vers le nord, le *Grand Chemin de Namur à Luxemboug*, par Attert (cornet) et Martelange ; vers le nord ouest, la *Chaussée de*

Namur à Luxembourg par Heischling, Habay-la-Neuve, Malmaison (cornet), Senlez-lez-Hesse et Bastogne, d'où partaient : le *Grand Chemin de Bastogne à Houffalize* (d'où se détache, un peu au nord de Bastogne, le *Grand Chemin de Bastogne à Stavelot*) ; vers le nord-ouest, le *Grand-Chemin de La Roche à Bastogne* et, vers l'ouest, le *Chemin de Namur à Luxembourg*, par Flamisoul (cornet), Roumont et Marche. Un peu au nord de Malmaison un raccourci va directement sur Flamisoul, sans passer par Bastogne ; c'est le *Chemin de poste de Flamizoul à Malmaison*, par Villeroux.

Enfin, d'Arlon part vers l'ouest la *Chaussée de Namur à Luxembourg*, par Heischling, Habay-la-Neuve, Léglise, Hamipré, Neufchâteau et Verlaine, qui se continue par la *Nouvelle Chaussée de Namur à Luxembourg*, par Libin-Bas, Lompré, Beauraing, Hastière (passage de la Meuse), Onhaie, Bouvignes et Anhée.

Le gouvernement avait fort à faire pour maintenir en bon état ce beau réseau et à le défendre contre les usurpations des riverains. Vers 1615, par exemple, un long procès mit aux prises, devant le conseil de Luxembourg, le procureur fiscal et un particulier qui avait par trop « empris » sur « l'ancienne route de Lorraine vers la basse Belgique, par Metz, Arlon, Marche et Namur », dans le secteur Senonchamps-Givroule. En 1777, d'autre part, c'est le Sr de Pfortzheim qu'il fallut rappeler à l'ordre, sur la plainte des justicier, échevins, centenier et maîtres des neuf métiers d'Arlon : le procureur général de Luxembourg déclara que « le chemin dont s'agit étant celui qui conduit de la ville d'Arlon à celle de Virton, le bien public exige qu'il soit conservé dans une largeur convenable » ; il demande donc au Conseil d'ordonner à Pfortzheim de remettre sous peine d'amende le chemin dans sa largeur primitive.

Autre preuve du souci que l'autorité supérieure avait de faciliter les voyages aux usagers des routes : ses ordonnances relatives aux poteaux indicateurs. En 1693, ordre aux communautés de planter et d'entretenir ces poteaux, en les rétablissant le cas échéant ; et en 1728, nouvelle injonction aux communautés de faire planter, aux croisées des chemins, des poteaux de 7 à 8 pieds de hauteur, avec indication des lieux où ils conduisent.

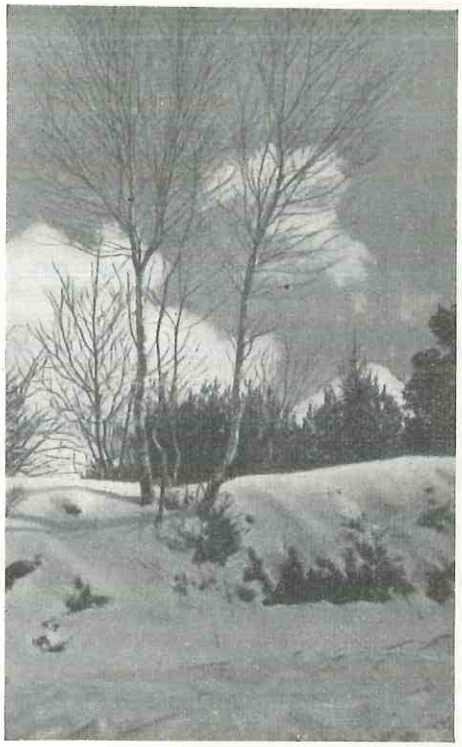

Toernich : Paysage d'hiver.
(Photo Rodesch.)

De l'organisation des messageries et des postes à la fin de l'ancien régime l'*Almanach de poche pour l'an bissextil* 1792 nous permet de nous faire une idée fort nette. Il s'y trouve en effet des indications très précises sur les jours de l'arrivée et du départ des messagers de la province et des postes impériales et royales à Luxembourg. Au sujet de ces dernières nous voyons qu'il y avait vers les Pays-Bas, Liège, la Hollande et l'Angleterre un départ les lundis, jeudis et samedis, à midi.

Dans l'almanach de 1793 on annonce, pour le trafic de la diligence de Luxembourg à Namur (par Arlon certainement) : « Le Sr Gabriel Briard, conducteur de cette diligence, ayant obtenu de Mgrs les États de la province de Luxembourg l'octroi pour la diligence de Luxembourg à Namur, est parti pour la première fois de Luxembourg pour Namur lundi 17 septembre 1792 ; il continuera ce voyage sans interruption de 8 jours en 8 jours pendant l'été ; et pendant l'hiver tous les 15 jours. Il prie Mrs. les Négocians de l'honorer de leur

confiance, promettant de remplir avec exactitude les différentes commissions dont on voudra le charger. On peut s'adresser à Mr Cognioul, maître coutelier, rue de Beaumont, no 30, à Luxembourg.

En 1818, la concession accordée au même Briard stipule une course par semaine à l'aller et au retour avec une voiture à 8 places, transportant personnes, argent et marchandises. De Namur à Luxembourg on payait 15 florins par personne ; de Martelange à Arlon et d'Arlon à Luxembourg, 2 fl. 50, avec transport gratuit de 20 livres et pourboire de 10 *centièmes* pour chaque relais.

En 1823, on insiste sur les avantages des voitures.

Le Sr Wirtgen, maître de poste à Luxembourg, fait savoir « qu'il part de chez lui une malle poste suspendue, faisant le trajet de Luxembourg à Namur en 24 heures de temps ; correspond directement avec toutes les villes de la Belgique, se charge de voyageurs et de marchandises ». De son côté, Mr G. J. Briard annonce qu'il « fait partir de Namur les lundis, mercredis et vendredis soir, après l'arrivée des diligences de Mons, Bruxelles, Louvain, Liège et Givet, des berlines bien fermées et suspendues, qui se chargent de voyageurs, effets et marchandises pour Luxembourg, Metz et Trèves. Elles partent de Luxembourg pour Namur, où elles correspondent avec les mêmes diligences que ci-dessus, tous les lundis, mercredis et vendredis matin ».

Le voyage d'Arlon à Bruxelles s'améliorait donc progressivement, surtout une fois qu'un arrêté royal du 9 juin 1830 eût concédé à J.-B. van Gend et Cie, de Bruxelles — déjà les *Messageries van Gend* ! — l'exploitation d'un service journalier sur le trajet Namur-Luxembourg, en correspondance avec la diligence de Bruxelles ; le parcours devait s'effectuer en 18 heures et 50 minutes. Prix de Namur à Luxembourg, 16 fl. 60 au coupé, 15 fl. à l'intérieur ; de Bastogne à Arlon, 4 fl. 40 et 3 fl. 95 ; d'Arlon à Luxembourg, 2 fl. 90 et 2 fl. 60.

Les heures adoptées ne devaient pas augmenter le charme du voyage : en 1835, la diligence van Gend de Namur à Luxembourg arrivait à Arlon à 6 h. du matin en hiver, à 5 h. du matin en été. En 1836, nouvelle concession à van Gend pour le trajet de Bruxelles à Metz par Arlon et Luxembourg ; on lui imposait un voyage tous les deux jours pairs en 32 heures ; arrivée à Arlon à 10 h. du matin ; c'étaient heureusement des « voitures suspendues sur ressorts ».

Les voitures se perfectionnaient d'ailleurs : en 1847, le *courrier* de P. Wirtgen sur Arlon, prenant les voyageurs, circulait toute l'année, quotidiennement, dans une voiture à un cheval dite *thylburie* ; en 1848, c'est une diligence à deux chevaux.

Il est curieux, au point de vue des types de voitures, de lire le tarif de la poste aux chevaux établi par l'arrêté royal grand-ducal du 24 juin 1851. Les *chaises ou cabriolets*, avec un postillon, comprennent : les voitures montées sur deux roues et pouvant contenir quatre personnes ; les calèches, chaises de postes et autres voitures à quatre roues, à timon et à soufflet, n'ayant qu'un fond et chargées seulement de deux personnes ; les chariots allemands couverts et n'ayant qu'un fond.

Les *limonières* (un postillon) sont : les calèches et autres voitures à quatre roues et à limonières, sans être à soufflet mais pouvant avoir un strapontin sur le devant ; les chariots allemands, à timon ou à limonière.

Les *berlines* (1 ou 2 postillons) sont des voitures, fermées ou non, à quatre roues et deux fonds égaux et en général à timon.

Des voitures semblables (2 postillons) pouvaient avoir six places et être attelées de six chevaux.

La *poste*, fixée comme antérieurement à 8.000 mètres, devait être parcourue par les voitures attelées de chevaux de poste en 50 minutes, par les estafettes en 35 minutes.

Quelques précisions encore sur le service de diligences à cette époque : en 1855, celles de van Gend et Cie partaient tous les jours pour Arlon à 6 h. 30 du matin ; d'Arlon pour Bruxelles et la Belgique à 6 h. du soir.

Tout bien organisés qu'ils fussent, les voyages en diligence manquaient réellement de charme, par la longueur du trajet et par l'obligation dans laquelle on se trouvait souvent de voyager la nuit. Il suffit pour s'en convaincre d'ouvrir l'un ou l'autre itinéraire ou guide du milieu du XIXe siècle.

Voici, par exemple, comment le chevalier Levêque de la Basse Mouturie conte, en 1844, son voyage en diligence de Namur à Arlon, dans son *Itinéraire du Luxembourg germanique* : de Marche à Bastogne, il y a neuf mortelles lieues ; de Bastogne à Arlon on

compte encore neuf grandes lieues, que l'on parcourt à travers les vastes bruyères qui ont valu à cette partie du comté d'Ardenne le surnom de *Sibérie-Belgique* ». Après le relais de Martelange, on change encore les chevaux à Attert, à égale distance de deux lieues de Martelange et d'Arlon.

Même note désabusée dans le très vivant *Guide du Voyageur en Ardenne* publié en 1858 par Jérôme Pimpurniaux, qui n'était autre qu'Adolphe Borgnet, professeur à l'Université de Liège.

« A Arlon, le bureau des messageries est l'objet tout particulier de notre attention. Pour nous, Wallons, aller à Arlon ou en revenir est un voyage plus fatiguant et aussi long que ceux de Londres, de Berlin ou de Vienne. Ce n'est pas tout que de se résigner à voyager de nuit, il faut encore trouver place dans la diligence. En hiver cela n'est pas difficile ; mais en été et surtout à cette époque des vacances où l'on semble s'être donné le mot pour courir la prétentaine, ces odieux véhicules sont encombrés... La malle-estafette qui part ce soir pour Liège n'a plus de libre qu'une troisième place de coupé ; je m'empresse de la retenir. Mon compagnon de route est également assez heureux pour en trouver encore une dans la diligence de Namur. Dieu merci ! nous voilà sauvés ».

Partis au grand complet, ils arrivent à Bastogne à 10 h. du soir. « Trois voyageurs descendent et une dame se présente avec deux jeunes enfants, espérant obtenir les places vacantes. Il n'en sera rien : tout l'intérieur a été retenu par un riche financier d'Anvers pour lui et ses deux acolytes e il laisse la pauvre femme s'établir là-haut, au milieu des bagages ». Hélas, Borgnet ne peut lui céder sa place : il n'a plus vingt-cinq ans (il en avait alors 54) et son léger costume de piéton ne lui permet pas d'affronter le froid d'une nuit de septembre sur ces hauts plateaux. Il doit déjà, dans le coupé, se replier sur lui-même pour conserver un peu de sa chaleur naturelle. Que deviendrait-il sur l'impériale ? Suit une diatribe contre ce Turcaret qui se prélasse derrière lui, qui a le cœur sec d'un millionnaire : « puisqu'il peut retenir tout un compartiment, qu'il voyage en chaise de poste et laisse les messageries aux pauvres diables qui n'ont pas d'autre moyen de transport à leur disposition ».

Arrivé à minuit à Houffalize, Pimpurniaux atteint Liège à 7 h. du matin. « Treize heures de voiture pour faire ce trajet (depuis Arlon), c'est une chose terrible quand on a l'habitude des chemins de fer. Aussi Dieu protège la Société du Luxembourg et son entreprise ! Avec les moyens de transport actuels c'est à trembler de partir pour ce pittoresque pays ou d'en revenir ». Dieu entendit le pauvre pèlerin, faut-il croire, car l'année même où il se plaignait si amèrement, le chemin de fer du Luxembourg fut ouvert à la circulation.

Un horaire de 1859 que j'ai sous les yeux indique sur la ligne de Bruxelles-Q.-L. à Arlon huit trains, mais un seul pousse jusqu'Arlon : départ à 9 h. du matin : arrêt à Namur de 10 h. 45 m. à 11 heures, à Longlier à 3 h. 05 m., à Arlon à 4 h. 15 m. De même, dans l'autre sens, un seul train : Arlon, 8 h. 30 du matin ; Namur, 1 h. 45-2 h. 30 ; Quartier Léopold, 4 h. 30. Il fallait donc pour faire le trajet 7 1/4 heures à l'aller, 8 heures au retour. Prix pour les 191 kilomètres du trajet : 7 fr. 80 c. en troisième classe, 11 fr. 70 c. en deuxième, 15 fr. 60 en première.

En 1869, un progrès se constate : deux trains font le trajet quotidiennement, de Bruxelles-Quartier-Léopold à Luxembourg : l'un, le matin, part à 6 h. 30 m. pour atteindre Arlon à 11 h. 59 ; l'autre, un express, partait à midi 30 et arrivait à Arlon à 5 h. 45 m. Donc, 5 heures et 29 minutes et 5 heures et quart de Bruxelles à Arlon. Au retour : Arlon 4 h. et 10.15 ; Quartier-Léopold, 9 h.10 et 3 h. 25 ; c'est-à-dire 5 heures et 10 minutes de trajet.

Cinq ans après, Prat écrivait en 1874, dans son *Histoire d'Arlon* : « dans les derniers temps (des diligences) on mettait environ trente heures, en passant une nuit en voiture, pour faire le trajet de Bruxelles à Arlon. C'était beaucoup mieux que le coche de 1722 ; il y avait progrès sensible. Aujourd'hui ce trajet se fait en six heures et l'on trouve que c'est trop de temps ». Constatation qu'il n'est pas sans intérêt de relever en achevant cette revue des voyages d'autrefois au pays d'Arlon : elle souligne, en un raccourci suggestif, les progrès accomplis au cours des siècles, tout en prouvant que le désir d'aller toujours plus vite ne date pas d'aujourd'hui.

LETTRE DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

adressée à Monsieur le Ministre des Travaux Publics au sujet des Barrages à construire sur l'Ourthe.

Monsieur le Ministre,

Nous croyons de notre devoir de vous adresser une nouvelle et suprême protestation au sujet des projets de barrages sur l'Ourthe, réitérant et confirmant celles que nous avons déjà adressées à vos honorables prédécesseurs MM. Buisseret et Coppé.

Quand on constate le retentissement que nos protestations ont eu dans toute la Belgique, tant dans les provinces flamandes que wallonnes, et dans tous les milieux politiques et sociaux, on ne peut contester que l'opinion publique est profondément émue de la menace qui pèse sur un des plus admirables sites de notre pays. Ce mouvement d'opinion prouve combien l'on commence à comprendre que dans un pays industrialisé tel que le nôtre, il importe au point de vue social autant qu'au point de vue purement esthétique de sauvegarder les quelques rares beautés naturelles qui nous restent. Seules les classes fortunées peuvent à leur gré aller goûter la vue de semblables spectacles à l'étranger, sans y trouver jamais cependant les joies intimes et profondes que donne la contemplation du visage même de la patrie.

Si des considérations de *nécessité incontestable* justifiaient le sacrifice d'un joyau aussi précieux de notre patrimoine de beautés naturelles, on pourrait s'incliner, la tristesse dans l'âme, devant une telle profanation.

Mais c'est précisément parce que les défenseurs de la nature, après un examen approfondi et consciencieux de la question, sont convaincus que cette « *nécessité* » n'existe pas, qu'ils se révoltent et adjurent les pouvoirs publics de ne pas commettre un acte de vandalisme que la postérité leur reprocherait sévèrement.

Rappelons tout d'abord que la seule considération sérieuse invoquée aujourd'hui en faveur de la construction de barrages sur l'Ourthe, est le besoin d'eau, particulièrement dans le Luxembourg. En 1927 on avait voulu les construire pour la production du courant électrique. Nous avons pu faire échouer ce projet. Aujourd'hui les distributeurs d'électricité reconnaissent qu'il aurait été anti-économique.

Un projet de barrage sur l'Aisne, établi en 1949 par la Société Intercommunale d'Aisne et Ourthe pour assurer l'alimentation en eau du Luxembourg, avait recueilli l'approbation de toutes les administrations intéressées, y compris celle de la Commission Royale des Monuments et des Sites, et permettait de sauvegarder les admirables gorges de l'Ourthe Supérieure.

Si ce projet n'avait pas été entravé au dernier moment par la présentation d'un contre-projet de barrage sur l'Ourthe, il serait déjà en pleine voie d'exécution à l'heure présente.

Nous ne voulons pas faire de cette lettre un mémoire complet sur la question. Votre administration possède dans ses dossiers une documentation abondante et détaillée qui lui a été communiquée par notre Collège et par diverses Associations. Nous nous bornerons à résumer ici, pour mémoire, les objections essentielles qui ont été formulées et auxquelles jusqu'ici aucune réponse péremptoire n'a été donnée :

1° Le projet de « petit » (!!) barrage n'est explicable qu'en tant qu'il constitue l'amorce du grand barrage, d'une capacité de 250 millions de mètres cubes (10 fois celui d'Eupen), qui est l'objectif véritable des techniciens. On veut, à toute évidence, « engager » la construction de celui-ci par l'érection de l'autre.

Or ce petit barrage suffit à lui seul à détruire, avec tous ses travaux annexes (usines d'épuration, canalisations, voirie d'accès, etc.), le site que nous voulons défendre.

2° En ce qui concerne la « nécessité » des barrages de l'Ourthe, au point de vue de l'alimentation en eau du pays, nous vous rappellerons simplement que la Socité Nationale de Distribution d'eau a déclaré « qu'elle ne voyait pas la moindre utilité

à la construction d'un barrage sur la Haute-Ourthe ».

3° D'autre part il résulte d'études approfondies que si les partisans du barrage de l'Ourthe avancent un chiffre de un milliard ou un milliard et demi de dépenses pour la construction du barrage proprement dit, ils ne donnent pas d'estimation des dépenses corollaires qui seraient nécessaires pour l'épuration des eaux et surtout pour les transporter sur les lieux de consommation, Bruxelles, Anvers, les Flandres. Il nous a été affirmé qu'on peut estimer que ces dépenses et les conduites d'amenée coûteraient plus de trois milliards de francs pour l'adduction seulement de 150.000 m³., et que les dépenses réelles à engager (y compris tout ce qui est corollaire du travail et dont on évite de parler) atteindraient le chiffre de cinq à six milliards de francs !

Cet aspect financier du problème doit être examiné scrupuleusement étant donné les énormes responsabilités qu'il peut entraîner.

4° Il est bien d'autres considérations importantes sur lesquelles nous avons eu l'honneur d'attirer l'attention de vos honorables prédécesseurs et que nous résumons très sommairement ci-après :

a) Les prélèvements à opérer dans le bassin-réservoir doivent nécessairement réduire considérablement le volume d'eau en aval, provoquant, en été surtout — époque du tourisme et de la pêche — l'assèchement presque complet de l'Ourthe depuis La Roche jusqu'à Liège.

b) On ne peut envisager sans angoisse l'éventualité d'une destruction subite, en temps de guerre par exemple, de la digue retenant 250.000.000 de mètres cubes d'eau, provoquant une vague formidable qui détruirait, avec la force d'un mascaret, toute la vallée de l'Ourthe. Quelles peuvent être, d'autre part, les conséquences de la création et de la destruction de cet immense bassin en ce qui concerne la défense du Pays ? Nous croyons savoir que les autorités militaires n'ont pas même été consultées à ce sujet lors de l'établissement du projet.

c) La qualité, au point de vue hygiénique, des eaux *superficielles* recueillies dans le bassin-réservoir de l'Ourthe n'est pas de nature à donner satisfaction aux hygiénistes.

Il est dérisoire de venir prétendre que le bassin-réservoir constituerait un site artificiel remplaçant avantageusement le site grandiose naturel. Il n'est que de voir l'aspect navrant et désolé des réservoirs artificiels lorsque le niveau s'abaisse découvrant leurs escarpements couverts des traces fangeuses des eaux de l'étiage maximum.

Votre honorable prédécesseur, M. Coppé, a bien voulu nous écrire sous la date du 24 juillet dernier qu'il se proposait de remettre la question à l'étude par les soins d'une Commission qui déterminerait dans quelle mesure la construction de ces barrages s'impose au point de vue national, et qu'il entrait dans ses intentions de demander à notre Collège de se faire représenter au sein de cette Commission. Nous osons croire que vous voudrez bien maintenir ces dispositions.

L'opinion publique attend du Gouvernement que sans négliger les intérêts matériels et économiques dont il a la charge, il mesure toute l'importance de certains intérêts spirituels dont il est également comptable envers les générations futures qui ne lui pardonneraient pas la destruction inconsidérée d'un des plus précieux joyaux de son patrimoine de beautés naturelles.

Il est positivement absurde de demander aux contribuables d'assurer la dépense de centaines de millions de francs pour des constructions somptuaires d'une qualité souvent déplorable, et de ne pas chercher à sauvegarder à tout prix un chef-d'œuvre de la Nature dans un pays qui en possède peu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de notre très haute considération.

Le Secrétaire, (s) F. Possoz.

Le Président, (s) Baron Carton de Wiart.

A Monsieur Behogne, Ministre des Travaux publics, Résidence Palace, 155, rue de la Loi, à Bruxelles.

AIDEZ-NOUS DANS NOTRE EFFORT :
AMENEZ-NOUS DES MEMBRES NOUVEAUX.
LA FORCE EST DANS LE NOMBRE.

FONDS SPÉCIAL DE RÉSISTANCE

Listes précédentes	84.184,50
Cagnotte Boitsfort-Spa	150.00
Anonyme	62,50
Cagnotte Arbalète	50,00
Total général :	84.447.00

COTISATIONS

Les cotisations pour 1951 ont été fixées comme suit :

Membre à vie :

Cotisation unique : particuliers : 5.000 fr. minimum, 25.000 fr. maximum ; groupements, sociétés, etc... 15.000 fr. minimum.

Membre protecteur :

Cotisation annuelle : 1.000 fr. minimum.

Membre collaborateur :

Cotisation annuelle : 200 fr. minimum.

Membre adhérent :

Cotisation annuelle : 100 fr. minimum.

Personnel enseignant des degrés primaires et secondaires, étudiants : 60 fr. minimum.

RECOUVREMENT DES COTISATIONS POUR 1951

La fin d'année nous ramène la période d'encaissement des cotisations pour l'exercice 1951. C'est un travail considérable nécessitant beaucoup de temps et des frais postaux élevés. Aussi notre Administrateur-Trésorier invite-t-il les membres, titulaires d'un compte chèques postaux, de tracer avant le 15 janvier prochain au profit du C. C. P. 1695.93 d'ARDENNE ET GAUME à Bruxelles, un virement du montant de leur cotisation.

Ceux qui n'ont pas de compte chèques postaux sont instamment priés de verser leur cotisation par la poste au moyen d'un bulletin de versement.

A partir du 20 janvier, les cartes des membres retardataires seront mises en recouvrement majorées des frais postaux, soit 4 fr. par carte.

Nous nous permettons d'insister pour que nos membres veuillent bien ou nous alléger la besogne en nous adressant spontanément leur versement ou, en cas de présentation de la carte de membre par le facteur, de s'en acquitter à la première présentation. Ceci évitera toute interruption dans l'envoi de notre revue. D'avance, nous remercions très vivement chacun de nos membres pour l'accueil qu'il voudra bien réserver à notre demande.

COUVERTURE

La photo illustrant notre couverture nous a été communiquée par l'Institut des Parcs Nationaux du Congo belge. Elle a été prise au Parc National de la Garamba (alt. 770 m.) et est due au talent de M. J. P. HARROY.

PROCHAIN NUMÉRO

Le prochain numéro de la revue sera consacré plus spécialement à la région de Vielsalm.

SOMMAIRE

Notre prochain fascicule vous apportera le sommaire du volume V (1950) de notre revue « PARCS NATIONAUX ».

NÉCROLOGIE

Le Professeur André GRATIA, de l'Université de Liège, n'est plus. Il est mort, le 6 octobre, en Suisse, où il venait d'arriver pour prendre quelque repos. Sa disparition soudaine plongeait dans une douloureuse stupeur le monde scientifique belge et étranger.

Par un matin gris, beaucoup de ceux qui l'ont connu, admiré et aimé, lui ont adressé un suprême adieu, au cimetière d'Ixelles. Et les discours qui furent prononcés alors dirent avec émotion, ce que fut l'homme et ce que fut le savant.

Nous ne songeons pas à retracer en ces quelques lignes sa belle et féconde carrière. Quelques jalons seulement : docteur en médecine en 1919, docteur spécial en sciences physiologiques en 1920, chef de travaux et agrégé de l'Université libre de Bruxelles en 1921, il était titulaire de la chaire de

Bactériologie de l'Université de Liège, depuis 1932.

Nombreux et importants furent ses travaux. Avec une fougue et un enthousiasme si caractéristiques de sa personnalité, il explora avec bonheur divers domaines : la bactériophagie, les antibiotiques, les virus des plantes, l'immunologie. Ses derniers travaux (1950) s'adressent aux relations entre les bactériophages et certains antibiotiques. Il créa le Centre d'études des antibiotiques de l'Université de Liège.

Esprit remarquablement synthétique, il savait accorder des faits en apparence éloignés pour échafauder une brillante théorie. Il aimait la polémique, mais avec quelle loyauté et quels scrupules.

Tous ceux qui collaborèrent avec le disparu, et j'eus le bonheur d'être parmi ceux-là, se souviennent pieusement de la richesse de son imagination, de son ardeur joyeuse et communicative, de ses qualités techniques, et de sa grande bonté pour ses collaborateurs et ses aides.

Mais le laboratoire ne limitait pas son horizon. Doué d'une culture remarquable, André GRATIA était un artiste dans l'âme. Il s'intéressait à la littérature, à la peinture, à la musique. Et il aimait intensément la Nature. Je le revois, les yeux mi-clos, détaillant un paysage de l'Ourthe, de son Ourthe. Son élève et collaborateur Maurice Welsch l'a rappelé, il avait, de ses mains, contribué à ériger plusieurs des belvédères jalonnant un sentier touristique.

Le souvenir d'André GRATIA, Maître et Ami, se perpétuera longtemps dans l'esprit et le cœur de tous ceux qui ont eu le privilège de connaître et d'apprécier sa personnalité si complète et si attachante.

Paul MANIL.

Nous apprenons avec tristesse le décès de Monsieur Adolphe PUISSANT, Architecte, Conseiller artistique à l'Administration centrale de l'Urbanisme, Professeur honoraire de l'Université libre de Bruxelles, Professeur honoraire de l'Académie des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles, membre adhérent de notre association, décédé à Woluwe-Saint-Pierre le 24 octobre 1950. Nous prions la famille et les amis du défunt d'agréer l'expression de nos sincères condoléances.

CARTES ILLUSTRÉES

Les belles cartes illustrées représentant des vues inédites de Furfooz et de Poilvache et dont nous annoncions la parution dans notre dernier fascicule sont partout accueillies avec plaisir. Nous vous suggérons de les employer à l'occasion de la Noël et du Nouvel An. Messagères de vos souhaits, elles donneront en même temps à vos amis le désir de protéger les sites qu'elles représentent et qui sont parmi les plus beaux de notre patrie. Elles seront envoyées à nos membres au prix spécial de 15 fr. la série des onze, contre versement de cette somme au C. C. P. nº 1695 93 d'ARDENNE ET GAUME à Bruxelles.

INSIGNE D'HONNEUR

Le Comité de Direction a offert l'insigne d'honneur d'ARDENNE ET GAUME à Madame R. MAYNÉ pour le dévouement actif qu'elle manifeste au service de notre Association.

Un second insigne d'honneur a été décerné à Monsieur Charles J. BERNARD de Genève, Président de l'Union Internationale pour la Protection de la Nature, au cours de la visite dont il a bien voulu honorer notre beau PARC NATIONAL de Furfooz.

DISTINCTION

Nous apprenons avec une particulière satisfaction que notre éminent collaborateur Monsieur Jules VANNÉRUS vient de se voir octroyer « Le Prix quinquennal d'histoire nationale pour la période 1940-1945 ». C'est la plus haute distinction qui puisse être accordée à un historien belge. Nous prions Monsieur VANNÉRUS d'agréer, à cette occasion, nos félicitations les plus chaleureuses en même temps que nos vifs remerciements pour sa précieuse collaboration.

ERRATUM

Nous nous empressons de rectifier une erreur qui s'est glissée dans le sommaire du fascicule 3 (1950) de PARCS NATIONAUX : le nom de Monsieur André LECLERCQ, auteur de la charmante étude sur « *Le Cini et son Milieu* » y a été mal orthographié. Monsieur LECLERCQ ayant eu l'amabilité de nous excuser à ce sujet, ajoute à la lettre qu'il nous adresse une note relative à l'illustration de son article « faite, dit-il, d'après une carte de l'Institut Royal des Sciences Naturelles ». Voilà qui remet les choses au

point ... et soulage notre conscience et celle de notre fidèle et scrupuleux collaborateur.

PARCS NATIONAUX

On nous fait remarquer que le titre sous lequel paraît notre revue ne répond pas à l'ensemble des études qui y sont insérées. Nous ne nous étonnons guère de cette objection qui s'est d'ailleurs présentée déjà à l'esprit de plusieurs d'entre nous. Cependant, s'il fallait nous limiter strictement aux sujets en directe corrélation avec l'en-tête incriminé, nous aurions bientôt fait d'atteindre les bornes de nos thèmes d'étude qui ne doivent pas être uniquement scientifiques sous peine de ne pouvoir intéresser que des spécialistes. Rappelons ici que notre revue, principal outil de propagande d'ARDENNE ET GAUME, créé plus spécialement pour entretenir parmi les membres de notre Association une sorte de cordiale et commune entente, s'adresse à tous ; organe, non de vulgarisation, mais de bonne diffusion scientifique, archéologique, folklorique, historique et autres, elle est appelée, en somme, à constituer une documentation sérieuse concernant notre patrie et qui devrait trouver place dans toutes les bibliothèques nationales, provinciales, locales, scolaires, voire même universitaires. Grâce à cette formule idéale qu'elle s'efforce de réaliser la revue PARCS NATIONAUX dépasse largement le cadre restreint que lui assignerait une trop rigoureuse conformité au programme limité qu'évoque son nom. Le Comité de Direction a l'intention de soumettre le problème à la prochaine Assemblée générale du début de l'année 1951. Si quelqu'un de nos lecteurs avait une suggestion personnelle à nous faire à ce sujet, nous lui serions reconnaissant de nous en faire part. De notre côté, nous proposerions simplement d'intituler notre bulletin « *Revue d'Ardenne et Gaume* » en y ajoutant la mention « anciennement Parcs Nationaux » en souvenir des premières années de sa publication. R. M.

ÉTUDES SCIENTIFIQUES

Dès l'année prochaine, notre Association compte entreprendre l'étude scientifique progressive de nos *réserves naturelles*, celles-ci considérées à leur point de vue géologique, pédologique, phyto et zoosociologique. Plusieurs professeurs dirigeront ces études dont nous parlerons ultérieurement.

VISITE A FURFOOZ DE L'U. I. P. N.

Le dimanche 22 octobre, les participants à la 2e Assemblée générale de l'Union Internationale pour la Protection de la Nature qui s'est tenue à Bruxelles, ont visité le Parc National de Furfooz.

Notre Président, Monsieur J. BREUER, conservateur aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Monsieur le Professeur G. MANIL, Administrateur d'Ardenne et Gaume, Monsieur CRABUS du Comité de Propagande et Monsieur le Secrétaire Général Comte Ferd. d'URSEL les accueillirent à leur arrivée. Comme prélude à la visite, le Président fit l'exposé de l'activité de notre Association, s'arrêtant plus spécialement aux particularités du Parc National et des Réserves Naturelles de Furfooz, et termina en remettant l'insigne d'honneur d'Ardenne et Gaume à Monsieur Charles BERNARD de Genève, Président de l'Union Internationale pour la Protection de la Nature. Monsieur BERNARD remercie avec courtoisie et nous dit combien ce premier contact avec un site véritablement unique l'impressionne. A son tour, le professeur G. MANIL esquisse les caractères géologiques de la région. Sous la conduite de l'éminent Conservateur Monsieur BREUER qui les documente largement sur l'histoire des fouilles à Furfooz, les congressistes parcourent le Camp Romain, et malgré l'heure tardive, beaucoup d'entre eux s'aventurent avec le guide M. de MARTINOFF dans les ténèbres inquiétantes de certaines grottes.

Le Bourgmestre de Furfooz M. WILLEM, le Secrétaire Communal M. DONDELET et les membres du Conseil participaient à cette réunion qui se termina, à la nuit tombante, à la buvette du bord de la Lesse. Émerveillé de la beauté romantique du paysage, le délégué du Vénézuela prit la parole au nom des visiteurs venus, eut-on dit, du monde entier pour se recueillir devant l'admirable spectacle de la rivière doucement scintillante au clair de lune. Discours plein de spontanéité et de gentillesse où ne manquèrent ni les félicitations, ni l'enthousiasme : félicitations dont les membres de la Commission de Furfooz ainsi que ces Messieurs du Conseil Communal récoltèrent une grande part, les uns pour l'organisation du Parc, les seconds pour toute l'intelligente compréhension qu'ils apportent dans leurs contacts avec notre Association.

Au demeurant, un beau souvenir de plus à ajouter au répertoire des jours fastes de notre Parc National de Furfooz.

SPÉLÉOLOGIE

Monsieur J. MASSART nous présente une des dernières découvertes faite dans le domaine de la spéléologie. Nous l'en remercions. Que cet exemple de collaboration fortuite et bienvenue, ne demeure pas unique et suscite, parmi les membres de notre Association, un mouvement d'émulation : nous en serions heureux car elle nous apporte, en même temps que de la documentation inédite, une preuve de l'intérêt que nous accordent nos lecteurs. Laissons donc la parole à Monsieur MASSART :

CURIOSITÉS NATURELLES

GROTTES ET SPÉLÉOLOGUES.

La terre n'a pas fini de nous émerveiller et, tout particulièrement, ce vieux sol de France, qui renferme dans ses frontières, comme une riche synthèse des beautés de l'Occident. Les spéléologues sont dans la joie : on vient de découvrir, entre Is-sur-Tille et Dijon, une grotte souterraine dont une partie, seulement, a livré ses secrets. C'est à Bèze, petite commune du canton de Mirebeau, que fut faite, tout récemment, cette intéressante découverte.

Il y a deux mois, environ, quelques membres du Spéléo-Club dijonnais se rendirent à la grotte surplombant les sources de la Bèze, petit cours d'eau de l'importance de notre Hoyoux. D'autres, avant eux, étaient descendus dans l'immense salle souterraine, proche de l'entrée, mais leurs recherches étaient demeurées infructueuses. Celles des courageux Dijonnais faillirent échouer également. S'étant reposés au fond de la grotte, les explorateurs, en l'occurrence un certain M. Vélard et sa jeune femme, repérèrent une fissure dans la paroi. Plaçant une cigarette allumée en face de cet orifice naturel, M. Vélard put constater que la fumée était aspirée par un courant d'air frais.

Telle est l'origine d'une remarquable découverte dont allait s'enorgueillir le Spéléo-Club Dijonnais. Le soir de la même journée fiévreuse et harassante, les intrépides chercheurs revinrent avec deux aides portant un matériel de terrassier et, après plusieurs heures de travail acharné, ils virent leurs efforts couronnés de succès. Devant eux se détachait une salle aux proportions gigantesques et, à leurs pieds, une eau limpide, bleutée, pareille à celle de la résurgence. Le mystère des sources de la Bèze était éclarci, en grande partie, tout au moins.

Sur une longueur approximative de près d'un demi-kilomètre, se succèdent quatre salles magnifiques dont, seule, la première fut explorée avant 1950. Il reste à prospecter une cheminée contiguë à la dernière salle et une galerie. Telle qu'elle se présente, la découverte revêt une importance singulière. Après l'admirable grotte de l'Aven-Armand dans les causses de la Lozère, après Rocamadour et le merveilleux gouffre de Padirac, voici que le vieux sol de la Bourgogne ajoute, aux richesses naturelles de l'Occident, un nouveau fleuron. Faisons des vœux pour que, bientôt, les sources de la Bèze soient complètement explorées et que leur accès ouvre, au tourisme international, de nouvelles et agréables perspectives !

J. MASSART.

P. S. Nous devons à l'aimable obligeance du « Bien Public » de Dijon et à celle de vieux amis, une bonne part des détails que nous publions ci-dessus. J. M.

LIVRES ET REVUES

Notre bibliothèque s'est enrichie des revues et ouvrages suivants :

Art et Tourisme, Bulletin de l'Association Touristique de Wallonie. Septembre-octobre 1950.

Belgica, Orgao do Comissariado General Belga de Tourismo, N° 17, 1950. Numéro spécial consacré au Congo Belge.

Les cahiers ardennais, Octobre, novembre, 1950.

Les cahiers de Jean Tousseul, Juillet-août-septembre 1950. Numéro 3.

Chasse et pêche, N° 10, 1er octobre, N° 11, 1er novembre 1950.

Chronmy Przyrode Ojczysta nos 5/6 et 7/8 1950.

Curia Arduennae, n° 3, juillet-août-septembre 1950.

Le Gerfaut, Fasc. III, 1950.

The Living Wilderness, n° 33, Summer 1950.

Mededelingen van de Landbouwhogeschool en de Opzoekingsstations van de Staat te Gent, Deel XV, nr 2, Juni 1950.

National Parks Magazine, October-December 1950. Vol. 24, nº 103.

Natuur en Landschap, nº 3, October 1950.

Natuur en Stedensschoon, 23 jaargang, nr 9, 10 en 11, 1950.

Naturalistes Belges, nos 10 et 11, octobre et novembre 1950.

La Revue Nationale, nº 206 Octobre, nº 207 Novembre, 1950.

Revue Verviétoise d'Histoire Naturelle, nos 8/9/10, Août-Sept.-Oct. 1950.

Royal Saint-Hubert Club de Belgique, nº 10, Octobre, nº 11, Novembre, 1950.

La terre et la vie. (Société Nationale d'Acclimatation, Paris). Nº 3, juillet-septembre 1950.

Bulletin du Touring Club de Belgique, nos 19 à 22, 1950.

La Vie Wallonne, 3e trimestre 1950.

Bulletin de la Société Royale le Vieux-Liège. Nº 89, Septembre-octobre 1950.

Schweizer Naturschutz. Nº 4, Novembre 1950.

LIVRE REÇU

L'Office International pour la Protection de la Nature nous a fait parvenir l'ouvrage suivant :

Les Parcs Nationaux du Congo Belge.

Cette brochure publiée par les soins de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge, donne une documentation détaillée et illustrée des différents Parcs Nationaux de notre Colonie : Parc National Albert, avec ses différents secteurs, Parc National de la Kagera, Parc National de la Garamba, Parc National de l'Upemba.

Les illustrations sont remarquables par leur beauté et leur présentation.

UN LIVRE A OFFRIR

Dans le fascicule I de l'année 1950 de « *Parcs Nationaux* » nous avions annoncé la parution d'un roman nouveau de Nelly Kristink, lauréate du Prix V. Rossel en 1948, intitulé *Le Beaucaron*. Voici qu'approche la période des fêtes de fin d'année où tant de vœux s'échangent accompagnés de tant de présents échangés à leur tour : fleurs, bijoux, bonbons, jouets, livres, ces derniers choisis, comme les autres avec le souci de plaire. Peut-on offrir mieux à ses amis que quelques heures de détente et de grâce en ces années qui en sont dépourvues ?... La lecture du « *Beaucaron* » nous apporte cette impression de relaxation morale : c'est une œuvre charmante et de fine sensibilité qui nous mène par des chemins, des bois et de petits villages que nous connaissons pour les avoir vus cent fois dans notre beau pays d'Ardenne, où s'anime tout un menu peuple de campagnards sans doute un peu idéalisés mais si touchants dans leurs moindres gestes de vie. Au cours des pages qui se feuillettent comme on effeuille une rose, nous ne rencontrons que jeunesse et délicieuse féminité, même parmi celles qui se veulent un peu graves ou méchantes. Me risquerai-je à résumer en quelques lignes ce tendre poème dont le cheminement sans lenteur ne pourrait néanmoins s'accommoder d'un rythme trop vif ?... Non, je préfère ne pas déflorer le plaisir de ceux qui liront ce livre doucement évocateur d'une vie meilleure que celle que nous vivons.

Je ne connais pas Nelly Kristink, mais je la sens incapable de penser autrement qu'en poète ; et le beau roman qu'elle a écrit pour notre joie et notre délassement nous permet surtout, et nous lui en savons gré, de nous reposer au contact de sa fraîcheur d'âme.

M. H. P.

VIENT DE PARAITRE

Nous recevons l'annonce de la publication d'un ouvrage nouveau intitulé « *Explorons nos Cavernes* » dû à la plume du R. P. Dom Félix Anciaux, O. S. B. (Abbaye de Maredsous). L'ayant commandé pour l'enrichissement de la bibliothèque d'« Ardenne et Gaume » nous pourrons en faire ultérieurement l'analyse, présumant dès aujourd'hui sans crainte de nous tromper, de l'intérêt que présente le sujet choisi par l'auteur et de l'autorité d'un exposé fait par un spécialiste connu dans les milieux scientifiques comme étant passé maître dans la présentation au public des phénomènes naturels qu'il a étudiés.

RESTAURANTS ET HOTELS

ACCORDANT LEUR APPUI A NOTRE ASSOCIATION

ANSEREMME : *Hôtel du Brochet.*

ARLON : *Hôtel-Restaurant du Parc.*

BAUCHE-EVREHAILLES : *La bonne Auberge.*

BODANGE PAR MARTELANGE : *Hôtel de la Sûre.*

BOHAN-sur-Semois : *Hôtel Beau Site Bohannais.*

BOITSFORT : *Restaurant Gambrinus*, 192 Chaussée de La Hulpe (en face des Étangs).

BOMAL (Juzaine) : *Hôtel du Vieux Moulin.*

BOUILLON : *Hôtel de la Gare.*

BRUXELLES : *Restaurant du Gd-Duché* (110, Bd. Anspach).
Rôtisserie Ardennaise (Bd. Ad. Max).

CHINY : *Hôtel Château de Liry.*

EREZÉE : *Hôtel de la Clairière.*

FLORENVILLE : *Hôtel de France.*

GRUPONT : *Hôtel Kinet.*

HAN-SUR-LESSE : *Hôtel Belle-Vue.*

HOCKAI (Francorchamps) : *Hôtel Belle-Vue.*

KNOCKE-SUR-MER : *Hôtel « Les Argousiers »* (151, Av Royale).

LAMORTEAU : *Pension de Famille Besonhé-Perpète.*

LA ROCHE en Ardenne : *Hôtel Air pur.*

LE COQ s/MER : *« Le Lotus », Pension de Famille.*

LONZÉE : *Aux Champs des Oiseaux*, (Route de Namur).

MANDERFELD : *Hôtel des Ardennes* (Propriétaire Max Henkes).

MARCHE-LES-DAMES : *Hôtel-Restaurant de la Gare.*

MARTELANGE : *Hôtel de la Maison Rouge.*

MEMBRE-sur-Semois : *Hôtel des Roches.*

NADRIN (Hérou) : *Hôtel des Ondes.*

REMOUCHAMPS : *Royal Hôtel des Etrangers.*
Hôtel Belvédère. Tél. : 92.41.58.

TILFF-sur-Ourthe : *Hôtel du Casino.*

VIRTON : *Hôtel du Cheval blanc.*

VRESSE-sur-Semois : *Hôtel des Glycines.*

LIBRAIRIES

QUI SE RECOMMANDENT POUR LEUR ASSORTIMENT D'OUVRAGES RELATIFS A L'ARDENNE ET A LA GAUME.

Bruxelles : LIBR. LE CAMPEUR, 169, Rue Royale.
LIBR. MOENS, A. Leclercq, Suc. 23 rue St-Jean.
VANDERLINDEN, 87, rue du Midi et 17, rue des Grands Carmes.

Liège : Gd BAZAR DE LA PLACE ST-LAMBERT
LIBR. HENRY, 21, rue du Pont d'Ile.

Verviers : LIBR. BOUMAL, Place Verte.

CASE A LOUER

MAISONS DE SPORTS

ACCORDANT LEUR APPUI A « ARDENNE ET GAUME » :

BRUXELLES : *Harker's Sports*, 51, rue de Namur.
Le Campeur, 169, rue Royale.

LIEGE : *Gausset, R.*, 33, Boulevard d'Avroy.

L'Étoile

S. A. Belge d'Assurance
Incendie - Accidents
Vie --- Transports

Le Syndicat Général

C. C. d'Assurance
contre les
Accidents du Travail

21, rue des Chartreux, BRUXELLES

Téléphone : 11.65.03

AU STYLO

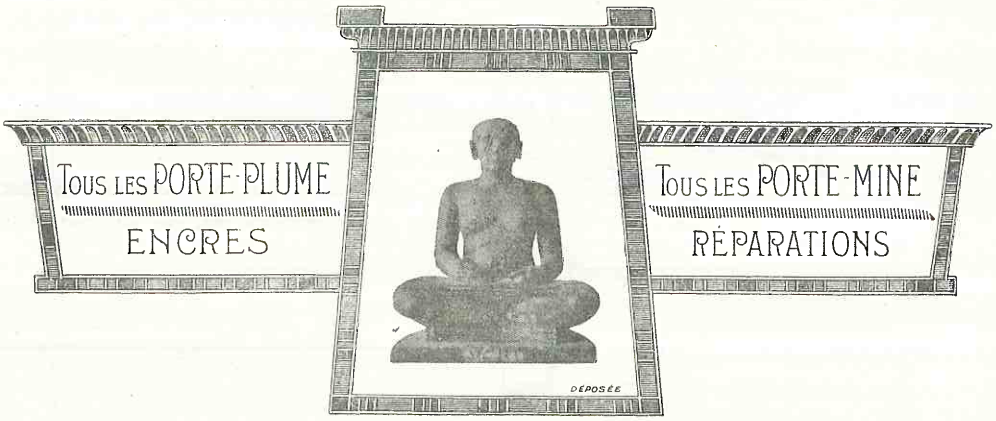

6 BOULEVARD ANSPACH (à côté des Augustins)
Tél. 18.09.93 BRUXELLES

SHELL

X-100

MOTOR OIL

a quelque chose de mieux

ANNONCES. — Pour le tarif, s'adresser à l'Administrateur-Trésorier, M. RENARD, 56, Boulevard S^t^ Michel, Bruxelles. — Tél. 34.49.10.

ÉDITIONS J. DUCULOT GEMBLOUX

TROIS SUCCÈS RÉCENTS

A. SOREIL
Dure Ardenne
Illustrations d'Elisabeth Ivanowsky.
200 p. ..... 40 fr.

C. DELACOLETTE
En ce temps-là à Bergister
204 p. ..... 45 fr.

A. SOREIL
Récits divers et Jeux de plumes
Illustrations d'Elisabeth Ivanowsky.
216 p. ..... 45 fr.

TELEPH. 61616 Gembloux — C. C. P. 752464

La gamme complète des

INSECTICIDES
FONGICIDES
HERBICIDES
ANTI-RONGEURS

Tous renseignements sur demande

A. CHRISTIAENS
S. A.

Département « **Défense des Végétaux** »

60, RUE DE L'ETUVE
BRUXELLES

Tél. 11.73.85

A l'orée du Parc National
DE BOHAN-MEMBRE

un accueil chaleureux vous attend à

L'HOTEL DES ROCHES
A MEMBRE-SUR-SEMOIS

TÉL. VRESSE 51
Propr. : Mme Henri LIÉGEOIS